

ensemble

REVUE SEMESTRIELLE DE L'ALGED

N°80

Décembre 2021

Agissez pour
l'ALGED
dossier détachable
à conserver

P 11 À 22

COMPRENDRE
LE FINANCEMENT
DE L'ALGED

P 6

ALGED
FAIRE DU HANDICAP UNE FORCE



Pour ce numéro,
nous remercions les entreprises
partenaires :
AU COUPE VERRE
BEA
ECLES
GRANDE OURSE
IDOINE
VOYAGES ADAPTÉS
SAUNIER

N'HÉSITEZ PAS À FAIRE APPEL À NOS ANNONCEURS

Pour vos encarts publicitaires, vous pouvez
nous joindre à l'adresse courriel :
revueensemble@alged.com

merci

Le comité de rédaction remercie tous les
professionnels qui alimentent cette revue avec
le souci d'illustrer les moments forts vécus par
et avec les personnes accompagnées, et en
particulier pour ce numéro :

L'ESAT Didier Baron : Guillemette Castellan,
directrice ; **L'ESAT Robert Lafon** : Céline Baladda,
responsable de production ; **La Providence** : Sandrine
Hamès, animatrice du FAM et FV ; Béatrice Fiere,
monitrice-éducatrice ; Elodie Ulmet, éducatrice
Catherine Poloce, éducatrice spécialisée ;

L'île Barbe : les personnes accompagnées et les
professionnels du FH, Le chalet

Le Val d'Ozon : Audrey Tourre,
coordinatrice animation ;

Fourvière - Foyer JP Delahaye :
Raphaëlle Perrard, animatrice.

Remerciements aussi aux personnes
accompagnées dont les photos,
appréciations et remarques
font vivre ces articles.

Revue semestrielle
de l'ALGED Association Lyonnaise
de Gestion d'Établissements
pour personnes Déficiantes

14 Montée des Forts
69300 CALUIRE ET CUIRE
04 72 10 61 44
www.alged.com

I.S.S.N. : 1621-3947

Dépôt légal : Décembre 2021

Directeur de la publication : Jean-Pierre Villerot
Comité de rédaction :

Ghislaine Aubert, Caroline Mannone,
Bertrande Mena-Suberbie-Maupas,
Chantal Muller, Karine Ohannessian,
Anne Thierry.

Responsable de communication :
Élodie Carl

Chargée de la publicité :
Chantal Muller

Photographies : ALGED
Tirage : 2400 exemplaires

Sommaire

	L'édito du Président	1
	Quoi de neuf à l'ALGED ?	2
	> Assemblée Générale.....	2
	> Nouveaux administrateurs.....	3
	> M. Villerot décoré Chevalier de l'ordre du Mérite.....	4
	> Unité de transition : insertion en milieu professionnel.....	5
	Zoom sur...	6
	> Comprendre le financement de l'ALGED.....	6
	> Personnes de confiance dans le domaine de la santé.....	8
	> Seraphin-ph : réforme du financement des établissements.....	10
	Agir pour l'ALGED	11
	> Devenir adhérent.....	13
	> Devenir bénévole.....	14
	> Faire un don.....	16
	> Donations, legs et assurances-vie.....	17
	> Taxe d'apprentissage.....	18
	> Mécénat.....	19
	> Autres formes de soutien.....	21
	La gazette des établissements	23
	Au Val d'Ozon	
	> Projet VASC.....	23
	À la Providence	
	> Une rencontre avec des libellules.....	24
	> Un concert sous le soleil.....	24
	> Quelques jours au vert.....	25
	À Fourvière	
	> FAM JP Delahaye : Voyage à Marseille.....	26
	> Aménagement de la cour de l'IME.....	27
	À l'île Barbe	
	> Sorties d'été.....	28
	À l'ESAT Didier Baron	
	> Atelier e-commerce !.....	29
	À l'ESAT La Roue	
	> L'équipe de cuisine au salon du SIRHA.....	30
	À l'ESAT Hélène Rivet	
	> Une cuisine plus fonctionnelle.....	31
	Les nouveaux cadres se présentent	32
	Carnet familial	32



Devenez adhérents, bénévoles et soyons plus forts ensemble

L'année 2021 a été difficile pour l'ALGED, et pour beaucoup d'autres associations. Les professionnels de l'ALGED font de leur mieux pour accompagner les personnes handicapées. Les professionnels doivent pouvoir travailler dans de meilleures conditions et être mieux payés. L'ALGED fait de son mieux pour améliorer le travail des professionnels.

L'ALGED a des projets pour l'avenir. Les professionnels et les bénévoles sont au travail pour faciliter l'inclusion des personnes handicapées dans la société.

L'inclusion veut dire travailler, aller à l'école, partir en vacances, faire du sport ou des activités avec des personnes non handicapées.

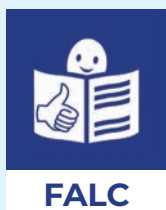
L'ALGED travaille pour accompagner au mieux les personnes handicapées à tous les âges et quel que soit leur handicap.

L'ALGED a créé une commission Familles. La commission Familles est à l'écoute des familles qui ont un proche accompagné par l'ALGED.

L'ALGED a besoin de plus d'adhérents pour être encore plus forte et dynamique. Un adhérent de l'ALGED est une personne qui paie une cotisation à l'ALGED.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Le Président, Jean-Pierre Villerot



Cette année 2021 se termine de façon compliquée pour notre association, comme pour toutes celles du médico-social. L'attractivité de notre secteur est en baisse même si la majorité de nos salariés restent engagés avec force et conviction pour accompagner les personnes en situation de handicap orientées à l'ALGED. Nous aimerions que nos professionnels soient mieux reconnus et nos métiers mieux connus. Nous nous mobilisons pour cela auprès de notre syndicat d'employeurs depuis longtemps et de façon plus inhabituelle dans la rue également depuis septembre. Nous faisons aussi en interne les efforts que nous pouvons pour améliorer la qualité de vie des salariés et améliorer leur rémunération, dans la mesure de nos moyens.

Même si le quotidien nous accapare aujourd'hui notamment à cause de ces manques de personnel, nous continuons tout de même à porter notre regard vers l'avenir car nous devons garder confiance. Le pilotage des actions du projet associatif 2025, qui a été voté en assemblée générale en septembre 2020, se structure en s'appuyant sur les cadres de nos établissements et services et en associant les administrateurs. Malgré les crises que nous traversons, l'évolution de l'ALGED se poursuit pour offrir plus de solutions inclusives, mieux accompagner les différentes étapes de la vie des personnes handicapées et nous adapter à l'évolution des handicaps des personnes que nous accompagnons.

Pour porter le regard plus loin encore que 2025, une commission Familles a été mise en place pour renforcer l'écoute des proches et contribuer à la tendance à la baisse du nombre d'adhérents à l'ALGED, d'année en année. Une association vivante est une association avec une assemblée générale forte pour donner le cap comme nous le faisons avec nos projets associatifs tous les cinq ans, et c'est une association avec une dynamique bénévoles importante. C'est le cas à l'ALGED mais il nous faut être vigilant pour ne pas perdre ce dynamisme.

Sur tous ces sujets, nous sommes mobilisés !

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président, Jean-Pierre Villerot

Assemblée Générale du 30 juin 2021

L'Assemblée Générale (AG) s'est déroulée à la salle des fêtes de Caluire, salle prêtée gracieusement par la ville. Une centaine de personnes étaient présentes physiquement, d'autres pouvaient suivre l'assemblée à distance. Les masques et les distances de sécurité étaient toujours de rigueur.

Monsieur Laurent Michon, adjoint délégué aux affaires sociales, aux personnes âgées, au handicap et à la mobilité, était présent.

Élodie Carl, responsable communication à l'ALGED a animé la réunion comme l'année dernière.



Le Président, Jean-Pierre Villerot, et le Directeur Général, Thierry Bernelin, présentent le rapport moral et d'activité.



Karine Ohannessian, Secrétaire, présente le rapport de la vie associative.



Yves Barbeau, Trésorier, présente le rapport financier.

Les comptes validés par les commissaires aux comptes ont été approuvés, ainsi que les différentes résolutions.

L'augmentation du montant de l'adhésion a été votée, elle passera de 20€ par personne à 30€ par personne.



Monsieur Bruno Iacono, actuellement Vice-Président a présenté les prolongements du projet associatif ALGED 2025, exposé et accepté lors de l'Assemblée Générale de 2020.

Trois projets immobiliers sont notamment évoqués :

- > le projet de construction d'un IME qui permettra le transfert de l'IME du Grappillon dont le bail sera non renouvelé le 30 juin 2023
- > l'étude de la reconstruction de l'ESAT Lafon
- > le projet de la reconstruction des foyers Michel Eyssette à Saint Symphorien d'Ozon



Chantal Sediri, actuellement Vice-Présidente en charge de la vie associative, a abordé la création de la commission Familles. Cette commission a pour objectif de développer des liens avec les proches et de leur permettre de participer à la vie de l'association, par la mise en place d'actions concrètes.

Monsieur le Président a ensuite remercié

- > tous les salariés pour leur mobilisation sans faille face à la pandémie,
- > les familles qui se sont davantage impliquées auprès de leur proche accompagné par l'ALGED, ce qui a permis de soulager nos établissements et services,
- > les personnes handicapées qui ont accepté, avec philosophie, de porter un masque et de se laver les mains régulièrement,
- > les nombreux bénévoles qui sont venus, en toute discrétion, prêter main forte aux équipes,
- > tous les administrateurs qui ont travaillé ensemble cette année et qui, par leur disponibilité et leur écoute, ont permis d'avancer sur l'ensemble des dossiers présentés en conseil d'administration.

Des remerciements particuliers ont été adressés aux administratrices sortantes :

- > Annie Claude Fabbi Ancelle, qui restera bénévole à la Commission d'Entraide Fraternelle (CEF),
- > Anne Thierry, qui restera bénévole au comité de rédaction de la revue Ensemble.

Quatre nouveaux administrateurs, Philippe Denys, Régis Guibourdenche, Laurence Morel et Jean-Paul Piron sont venus rejoindre **les administrateurs réélus** : Yves Barbeau, Olivier Dupont, Olivier Grand Reynaud, Bruno Iacono, Gilles Kasper, Hélène Lair, Caroline Mannone, Chantal Muller et Henri Rivière.



La soirée a été ponctuée par des saynètes improvisées par la troupe de théâtre *PDG et Compagnie*, apportant une touche d'humour très appréciée par le public assistant à l'AG.

Les nouveaux administrateurs se présentent



Philippe Denys

- Ingénieur -

Papa de Romain, ouvrier à l'ESAT La Roue, je souhaite m'engager dans la gestion de l'ALGED. L'association est en constante évolution pour toujours mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées. J'espère apporter une contribution utile dans les nombreux projets de l'ALGED qui

balisent ces évolutions. Je suis aussi membre du CVS des foyers de l'Île Barbe en tant que représentant du Conseil d'Administration.



Laurence Morel

- Aide à domicile -

Je suis la maman de Chrystopher Morel qui travaille à l'ESAT Didier Baron, et sœur de Frédéric Delimard qui est au Foyer de Vie de La Providence. Je représente les familles au CVS de La Providence et j'aimerais participer dans la

mesure de mes possibilités à la vie de l'association pour aider au mieux les personnes accueillies à l'ALGED et faire évoluer la vision du handicap.



Régis Guibourdenche

- Retraité -

Je suis le père de Laurine qui fréquente l'accueil de jour du Tremplin à Saint-Genis-Laval depuis plusieurs années. Aujourd'hui ma disponibilité et mon engagement aux causes de l'ALGED m'amènent à vous proposer mon soutien. Je peux dans ce sens

vous apporter mes connaissances. Mon cursus professionnel m'a amené à exercer, au sein de la Police Nationale, des fonctions de gestionnaire comptable et financier. Vous pouvez compter sur ma volonté d'accompagner l'ensemble des personnes ainsi que les personnels de l'ALGED.



Jean-Paul Piron

- Retraité -

Pendant 20 ans, j'ai participé au développement de l'ALGED en contribuant activement à la création de l'ESAT Hélène Rivet, que j'ai dirigé jusqu'à fin 2018. Toutes ces années m'ont permis de créer des liens

forts, tant avec les personnes accompagnées que leurs familles, c'est pourquoi je vous propose ma candidature au Conseil d'Administration. Ce serait pour moi la possibilité de vous retrouver tous et toutes, pour participer à la vie de l'ALGED, cette fois en tant qu'administrateur. Ma famille est concernée par le handicap : ma nièce reste handicapée suite aux opérations et aux chimiothérapies pour soigner des tumeurs au cerveau, mon petit neveu a trouvé sa place en ESAT en région parisienne. Professionnellement, j'ai eu une expérience en agroalimentaire, aux conserves Lenzbourg, une expérience d'ingénieur en développement industriel de produits d'hygiène avec Colgate Palmolive et une expérience de dirigeant d'entreprise en difficulté, Igienica à Villefranche sur Saône.



Le Président, Monsieur Jean-Pierre Villerot décoré Chevalier de l'ordre national du Mérite

**C'était le 8 juillet dernier
à l'ALGED...**



Le discours* d'Alain Nicolet a mis à l'honneur les élus, les personnels de l'ALGED, les familles et l'ensemble des bénévoles qui contribuent au fonctionnement et au rayonnement de notre association de parents.

La remise des insignes de Chevalier de l'ordre national du Mérite à Jean-Pierre Villerot s'est déroulée le 8 juillet 2021 à l'ESAT Hélène Rivet, en présence de nombreux invités.

En conclusion, Alain Nicolet a déclaré « au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je te fais Chevalier dans l'ordre national du Mérite ».

C'est Alain Nicolet, Président de l'ALGED de 1995 à 2005, qui s'est chargé de remettre cette décoration « instituée le 3 décembre 1963 par le Général de Gaulle et qui récompense les mérites distingués, militaires ou civils, rendus à la Nation » en ajoutant, s'adressant à son ami, « tu es pile dans l'objectif ! ».

C'était un moment fort de la vie de notre association lors duquel, anciens et nouveaux acteurs de l'association ont eu plaisir à se retrouver.

Ce fut l'occasion pour M. Nicolet de revenir sur le parcours professionnel et associatif de notre Président : « entré comme bénévole à l'Association vers 1985 en rejoignant le Comité des Fêtes, la graine a germé et sa carrière "algédique" a commencé. En 1993, il est élu administrateur, la même année que moi. Il rejoint le Bureau en 1995, devient mon vice-président en 1996. Jusqu'en 2005, tous les deux nous avons avancé la main dans la main, en grande amitié, ayant en permanence le souci de la gestion - au sens très large - de l'association. Puis, tu as poursuivi son développement remarquable ».

*La totalité du discours sera bientôt disponible sur le site de l'ALGED.

Karine Ohannessian, secrétaire



L'unité de transition, un nouveau parcours préparatoire vers le milieu professionnel ordinaire en 3 ans



Pour une personne ayant une déficience intellectuelle, comment réussir la transition entre le milieu professionnel protégé et le milieu professionnel ordinaire ?

En France, le taux d'intégration professionnelle de ce public reste encore faible. Actuellement moins de 1 % des travailleurs d'ESAT parviennent à se faire embaucher dans le milieu du travail classique. A l'ALGED, il existe déjà deux dispositifs inclusifs.

Les Mises À Disposition (MAD)

Les ouvriers d'ESAT peuvent travailler en milieu ordinaire, tout en bénéficiant de l'accompagnement des professionnels de l'ESAT auquel ils sont rattachés. La durée de la mise à disposition est de deux ans au maximum. La prolongation au-delà de ce délai, est subordonnée à l'accord de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) des MDPH.

Le Service d'Insertion Professionnelle (SIP)

Ce service, créé il y a plus de 20 ans, a pour mission d'accompagner des ouvriers en vue d'une insertion dans le milieu ordinaire de travail. Ce service a déjà fait ses preuves car 146 personnes ont réussi leur insertion professionnelle. Les ouvriers ayant intégré le SIP bénéficient d'un accompagnement de deux ans pour réussir un projet professionnel et obtenir si possible un Contrat à Durée Indéterminée. Les travailleurs sont ensuite suivis pendant toute la durée de ce CDI.

Le SIP propose également tous les ans aux travailleurs d'ESAT, la formation Pôle Passerelle afin de les aider à décider de leur avenir professionnel, en apprenant à mieux se connaître et en découvrant les possibilités du milieu de travail ordinaire. Lire l'article www.alged.com/pole-passerelle

Cependant, certaines personnes accompagnées n'osaient pas franchir le pas vers le SIP. Pour s'imaginer professionnellement en milieu ordinaire, elles avaient besoin d'un accompagnement plus long et progressif.

Pour réussir l'insertion dans le milieu ordinaire, le rôle joué par les accompagnants est vraiment primordial.

En adoptant un regard positif, en considérant les ouvriers comme des personnes avec de réelles compétences, les professionnels développent chez les ouvriers, une confiance en leurs capacités, ainsi qu'une estime de soi positive.

C'est pourquoi, les professionnels du SIP ont souhaité mettre en place **une nouvelle disposition** plus souple avec un accompagnement renforcé et bien sûr avec un droit à l'essai : l'unité de transition.

L'Unité de transition

Le parcours dans cette unité s'inscrit sur une durée de trois ans et favorise, dans un environnement bienveillant, l'autonomie, la confiance en soi et la connaissance du milieu ordinaire de travail.

Qui peut intégrer l'unité de transition ?

- > Les ouvriers d'ESAT, ESAT de l'ALGED ou ESAT « partenaire », en demande d'évolution vers le milieu ordinaire.
- > D'autres personnes ayant une orientation de la CDAPH, qui ne sont pas encore prêtes à intégrer le parcours SIP.

Comment intégrer l'unité de transition ?

L'ouvrier dépose une lettre de motivation et un CV. Après un entretien avec les responsables de l'unité, puis un stage d'un mois, la décision est prise, avec l'ouvrier, de l'intégrer ou non à cette unité.

L'équipe encadrante

L'unité de transition est placée sous la responsabilité de Madame Thibert, cheffe de service du SIP. Madame Aurélie Pietropaoli, encadrante technique d'insertion, accompagne les ouvriers, en coopération avec toute l'équipe du SIP.

Quelle est la démarche socio-professionnelle de cet accompagnement ?

- > Un entraînement au travail au sein des ateliers du SIP
- > Un accompagnement renforcé à la construction d'un projet professionnel
- > Des ateliers collectifs de préparation à l'emploi
- > Des formations professionnelles
- > L'organisation de stages et mises à disposition en milieu ordinaire
- > Des bilans réguliers

Suite à ce parcours, plusieurs possibilités s'offrent à l'ouvrier :

- > Il rejoint le monde du travail dans le milieu ordinaire et bénéficie d'un suivi post-insertion sans limite de durée
- > Il poursuit son accompagnement au sein du SIP pendant encore 2 ans
- > Il fait valoir son droit à l'essai et demande à retourner en ESAT

Cette démarche est une étape de plus vers une société plus inclusive.

Chantal Muller, administratrice

La rubrique « **Comprendre le financement de l'ALGED** » est initiée dans ce numéro.

Elle se propose de rappeler, à toutes les personnes concernées : personnes accompagnées, familles et professionnels de l'association, quelques notions simples sur un sujet très vaste.

Cette rubrique abordera, à l'occasion des prochains numéros, quatre thèmes principaux :

- I- **Les principes du financement (traité dans ce numéro)**
- II- **Les dépenses et les recettes**
- III- **La place de la personne accompagnée**
- IV- **Le budget de la vie associative**

Un glossaire est établi à la fin de ce chapitre afin de préciser quelques-uns des acronymes utilisés.

Comprendre le financement de l'ALGED

Un deuxième axe de lecture correspond au lien entre le mode de financements et nos différents établissements indépendamment du financeur :

- > **En prix de journées** : Foyer de Vie, FAM – partie hébergement, Foyers d'Hébergement, CAJ, Foyer Appartement.
- > **En dotations globales** : IME, SESSAD, SAVS, SAVSR, SAT, SAMSAH, FAM - partie soins, ESAT.

LES AUTRES MODES DE FINANCEMENT

À côté de cette gestion contrôlée directement liée aux financeurs institutionnels, la gestion « dite » libre comprend la vie associative (cotisations, dons, legs...), le Siège, l'activité commerciale des ESAT.

Au niveau des ressources des ouvriers des ESAT, un complément de rémunération (aide au poste) est versé par l'État, à hauteur de 80%.

I - LES PRINCIPES

Pour ce premier volet, nous nous sommes attachés à détailler les bases du financement de l'ALGED, par rapport à nos financeurs, les liens aux différents types d'établissements et la manière de suivre ces différentes sources de financement.

Pour des données chiffrées précises concernant l'année 2020, vous voudrez bien vous reporter aux chiffres rapportés à l'Assemblée Générale du 30 juin 2021.

LES FINANCEURS INSTITUTIONNELS

L'ALGED est une association **de droit privé assurant une mission de service public**.

Dans ce cadre, le financement de l'ALGED est assuré par trois sources : la Métropole, le Département, l'ARS soit en prix de journées, soit en dotations globales.

Un premier axe de lecture est défini pour établir le lien entre les financeurs et nos différents établissements :

FINANCEMENT PAR LA MÉTROPOLE :

Foyer de vie (Fourvière, Tremplin, Île-Barbe, La Providence)
FAM - partie hébergement (Fourvière, La Providence)
Foyers d'hébergement (Tremplin, Île-Barbe, La Providence)
CAJ (Tremplin, Île Barbe, La Providence)
Foyer Appartement (La Providence)
SAVS, SAVSR
SAT (La Providence)

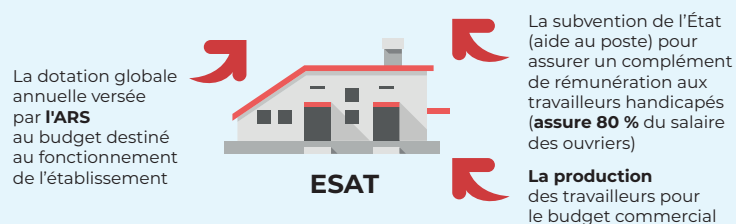
FINANCEMENT PAR LE DÉPARTEMENT :

Foyer de vie (Val d'Ozon)
FAM – partie hébergement (Val d'Ozon)
SAT (Val d'Ozon)

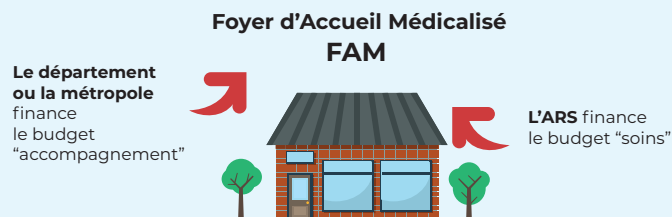
FINANCEMENT PAR L'ARS :

IME (Le Grappillon, Fourvière, Les Marguerites)
SESSAD (Fourvière, Saint-Exupéry)
SAMSAH - partie soins
FAM - partie soins (Fourvière, La Providence, Val d'Ozon)
ESAT (La Roue, Robert Lafon, Didier Baron, Hélène Rivet)

Deux exemples de financement d'établissement :



Les ESAT pourront également bénéficier du plan d'aide à l'investissement (PAI) notamment pour moderniser leurs structures.



LES CPOM

L'attribution des fonds publics est encadrée par des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens), conclus pour une durée de trois à cinq ans et renouvelables.

Les CPOM font l'objet d'un suivi annuel rigoureux de la part des autorités de tutelle, visant à contrôler l'utilisation des fonds et l'atteinte des objectifs sur lesquels s'engage l'ALGED. Pour chacun des CPOM, un taux de progression est défini annuellement ; celui-ci peut varier dans la fourchette de 0,5% à 1%.

Ces dispositifs sont :

- > CPOM ARS pour la période 2018-2022, validé par le financeur en juin pour l'année N.
- > CPOM Métropole pour la période 2019-2022, validé par le financeur en octobre pour l'année N-1.
- > CPOM Département pour la période 2019-2021, validé par le financeur en juin pour l'année N.

LES LIGNES DU BUDGET

En 2019, une nouvelle logique budgétaire a été mise en place : les EPRD (État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses). Pour mémoire, avec les budgets réalisés précédemment à 2019, les charges étaient évaluées par l'ALGED et le tarif était négocié avec les financeurs ; chaque établissement était doté de son propre budget.

Avec le mode EPRD, en fonction des recettes allouées, la nécessité est de prouver le bien fondé des fonds attribués. Nous pouvons noter que ce mécanisme apporte plus de liberté aux budgets des établissements.

Chacune des lignes du budget, selon qu'elle correspond à des dépenses ou à des recettes, se trouve rattachée à un regroupement :

POUR LES DÉPENSES

GROUPE 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante

GROUPE 2 : dépenses afférentes au personnel

GROUPE 3 : dépenses afférentes à la structure

REPRISE DE RÉSULTAT (déficit)

POUR LES RECETTES

GROUPE 1 : produits de la tarification et assimilés

GROUPE 2 : autres produits relatifs à l'exploitation

GROUPE 3 : produits financiers et non encaissables

REPRISE DE RÉSULTAT (excédent)

Les excédents (**ce ne sont en aucun cas des « bénéfiques »**) sont mis en réserve de compensation des déficits futurs ou en réserve d'investissement, sachant que, si le résultat des charges nettes dépasse 1 % ou 1,5% (selon le CPOM), le montant correspondant sera rétrocédé au financeur au niveau du budget de l'année N+2.



Que devons-nous retenir ?

Dans ce premier aperçu « Comprendre le financement de l'ALGED – Les principes », le lecteur devra attacher une attention particulière aux différentes notions développées autour :

- > **Des liens entre les financeurs** et nos différents établissements
- > **Des liens entre les modes de financements** et nos différents établissements
- > **Le regroupement des lignes du budget** selon les recettes et les dépenses
- > **Les indicateurs de suivi** des budgets

L'ANALYSE FINANCIÈRE

Les budgets sont suivis par une série d'indicateurs (voir dans le tableau ci-dessous pour les années 2020 et 2019). La bonne tenue des chiffres 2020 est conjoncturelle et non structurelle. Ces chiffres sont difficilement comparables à ceux des années précédentes, compte tenu de la pandémie.

Analyse financière - RATIO	Réf	2020	2019
Taux d'indépendance financière	< 0,5	34%	38%
Taux de Capacité d'autofinancement (CAF)	5%	8%	4%
Taux de marge brute d'exploitation (MBE)	8%	9%	5%
Fonds de roulement net en jours de charges courantes		69	45
Trésorerie en jours de charges courantes		94	62
Taux de vétusté des constructions	< 80 %	35%	33%
Taux de vétusté des équipements	< 80 %	74%	71%

Le taux d'indépendance financière permet d'identifier le poids de l'endettement dans les ressources stables de l'association.

La marge brute d'exploitation de l'ALGED permet de couvrir les investissements courants et le remboursement des emprunts. L'enjeu est donc dans les années à venir d'améliorer ces indicateurs pour nous permettre de faire face au renouvellement de notre patrimoine immobilier.

Les leviers possibles pour agir sur ces ratios sont :

- > Augmenter la rentabilité des sections commerciales de nos ESAT
- > Réduire nos postes de dépenses sur la gestion contrôlée
- > Avoir des démarches actives concernant les legs

Un fonds de roulement positif signifie que l'association dégage des ressources disponibles pour financer ses besoins à court ou à moyen terme.

Le niveau de trésorerie offre la possibilité de « faire face » pour les charges courantes.

Les deux taux de vétusté indiqués permettent de suivre l'évolution des investissements en constructions et en équipements de l'ALGED.

Yves Barbeau, Trésorier

Remerciements à Pierre Fallu, DAF pour l'aide apportée à la construction de cet article.



Glossaire

- AAH Allocation Adulte Handicapé
- ARS Agence Régionale de Santé
- CAJ Centre d'Activités de Jour
- CPOM Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
- EHPAD Établissement Hospitalier pour les Personnes Âgées Dépendantes
- EPRD État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses
- ESAT Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail
- ESMS Établissements et Services Médicaux-Sociaux
- FAM Foyer d'Accueil Médicalisé
- FH Foyer d'Hébergement
- FV Foyer de Vie
- IME Institut Médico-Educatif
- IMPRO Institut Médico-Professionnel
- PCH Prestation de Compensation pour la personne Handicapée
- SAJ Service d'Accueil de Jour
- SAMSAH Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé
- SAT Service d'Accueil Temporaire
- SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- SAVSR Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Renforcé
- SESSAD Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
- SIP Service d'Insertion Professionnelle
- ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (anciennement UPI)



La personne de confiance dans le domaine de la santé

Chaque personne accompagnée par l'ALGED peut, si elle le souhaite, désigner une personne de son choix qui pourra l'aider tout au long de son parcours de soin : c'est la personne de confiance.

Tout d'abord il faut signaler que **la personne de confiance n'a pas le même rôle que la personne à prévenir ou que la personne référente** bien que toutes les trois concernent le domaine de la santé.

Il peut y avoir **une ou plusieurs personnes à prévenir** en cas d'événement concernant la santé de la personne accompagnée. La ou les personnes à prévenir sont désignées par écrit ou oral, elles ne participent pas aux décisions médicales.

La personne référente est nommée par l'entourage du patient lors d'une hospitalisation, si le patient est dans l'impossibilité de désigner lui-même une personne de confiance. Cette désignation est valable jusqu'à ce qu'il puisse le faire ou à défaut pendant la durée de son hospitalisation. Elle est l'intermédiaire entre l'équipe médicale et les proches, mais contrairement à la personne de confiance, son avis concernant les décisions médicales ne prime pas sur celui des autres personnes proches.

La personne de confiance a un rôle plus important. Elle peut être désignée par la personne accompagnée lors de son entrée à l'ALGED : le formulaire fait partie du dossier d'admission. Pour les personnes déjà accueillies, ce formulaire est présenté lors du projet personnalisé.

Cette possibilité est encore peu utilisée, nous allons donc voir en quoi elle peut être intéressante et même primordiale pour permettre à la personne accompagnée d'exprimer ses souhaits, pour des décisions médicales la concernant, même le jour où elle ne sera plus capable physiquement ou mentalement de le faire.

QUEL EST LE RÔLE DE LA PERSONNE DE CONFIANCE ?

La mission de la personne de confiance n'est pas limitée dans le temps.

La personne de confiance peut, **si la personne accompagnée le souhaite** :

- > L'aider dans ses décisions concernant sa santé.
- > L'accompagner aux consultations et aux entretiens médicaux, afin de l'aider à s'exprimer.

Elle assiste la personne handicapée mais ne la remplace pas.

- > L'aider ensuite à comprendre la prescription médicale.
- > Prendre connaissance d'éléments du dossier médical en présence de la personne accompagnée, ces informations restant confidentielles et ne devant pas être divulguées sans le consentement de la personne. La personne de confiance ne peut pas obtenir communication du dossier médical à moins que la personne accompagnée n'ait rédigé une procuration en ce sens.

Dans l'hypothèse que la personne accompagnée ne soit plus en mesure de s'exprimer, c'est sa personne de confiance qui sera consultée. Après avoir reçu des informations suffisantes sur l'état de santé de la personne accompagnée, elle témoignera des souhaits et de la volonté de celle-ci (par exemple concernant la limitation ou l'arrêt d'un traitement), en étant son porte-parole. Son avis sera pris en compte mais c'est à l'équipe médicale qu'il reviendra de prendre les décisions.

QUI PEUT DÉSIGNER LA PERSONNE DE CONFIANCE ET COMMENT ?

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance, même en cas de curatelle ou de sauvegarde de justice. Une personne sous tutelle peut désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille. Si cette désignation a eu lieu avant la mesure de tutelle, le juge ou le conseil de famille peut la confirmer ou la révoquer.

La désignation est faite par écrit, dans notre cas sur le formulaire préétabli par l'ALGED, elle est datée et signée par la personne accompagnée et cosignée par la personne désignée. Si la personne accompagnée n'est pas en mesure d'écrire, la désignation doit être faite par oral devant deux témoins qui l'attesteront par écrit. On peut changer d'avis ou de personne de confiance à tout moment. Il est recommandé, dans ce cas, de prendre toutes les mesures utiles pour s'assurer de la prise en compte de ces changements (note dans le dossier médical, dialogue avec ses proches...).

Le document désignant la personne de confiance sera intégré au dossier médical de la personne accompagnée par l'ALGED, au sein de l'établissement où elle est accueillie et également chez son médecin traitant, pour que les professionnels de santé puissent y avoir accès rapidement en cas de besoin.

QUI PEUT ÊTRE PERSONNE DE CONFIANCE ?

Toute personne majeure, de l'entourage de la personne accompagnée et en qui elle a confiance (parent, proche, médecin traitant) peut être désignée personne de confiance. La personne doit être d'accord pour accepter cette mission et ne doit pas faire l'objet d'une mesure de protection juridique.

À l'ALGED, nous pensons qu'il est souhaitable que la personne de confiance soit un proche de la personne accompagnée, de préférence un parent, et que ce ne soit pas un professionnel de l'établissement.

En conclusion, pour la personne accompagnée, **choisir une personne de confiance c'est s'assurer d'avoir à ses côtés quelqu'un de proche qui l'accompagne et qui l'aide tout au long de son parcours de soin. C'est savoir que si elle n'est plus en état de s'exprimer, sa personne de confiance sera interrogée en priorité sur les souhaits qu'elle aura pu exprimer auparavant.**

Anne Thierry

Le nom de la personne de confiance peut être inscrit dans le Dossier Médical Partagé (DMP), et dans ce cas une pastille blanche pourra être collée sur la carte vitale.



Pourquoi choisir une personne de confiance ?

Ma personne de confiance m'aide pour ma santé.

Elle m'aide quand je suis

- chez le docteur
- à l'hôpital
- dans un foyer.

Elle m'aide à comprendre ma maladie.
Elle m'explique mon traitement et mes médicaments.
Elle m'aide à poser mes questions.
Elle m'aide à prendre une décision sur ma santé.

Elle ne décide pas pour moi.

Elle ne doit pas parler à d'autres personnes de mon dossier médical.

Elle dira mes choix et mes souhaits, si je ne peux pas le faire.

La personne de confiance n'est pas forcément la personne à prévenir s'il m'arrive quelque chose.

Qui peut choisir une personne de confiance ?

Je dois avoir 18 ans ou plus.
Si je suis sous curatelle, je peux choisir seul une personne de confiance.
Si je suis sous tutelle, je dois avoir l'autorisation du juge.

Je désigne ma personne de confiance par écrit.

Je ne suis pas obligé de choisir une personne de confiance.
Je peux changer de personne de confiance quand je veux.

Qui peut être la personne de confiance ?

Ma personne de confiance doit avoir 18 ans ou plus.
Je lui fais confiance.

Ma personne de confiance peut être

- une personne de ma famille
- un ami ou une amie
- un médecin traitant

La personne de confiance doit comprendre sa mission.
La personne de confiance doit accepter sa mission par écrit.

Quand j'ai choisi une personne de confiance, je suis rassuré.

Ma personne de confiance dira ce que je souhaite.

12 000 ESMS (établissements et services médico-sociaux, accompagnent les personnes handicapées.)

500 000 personnes handicapées

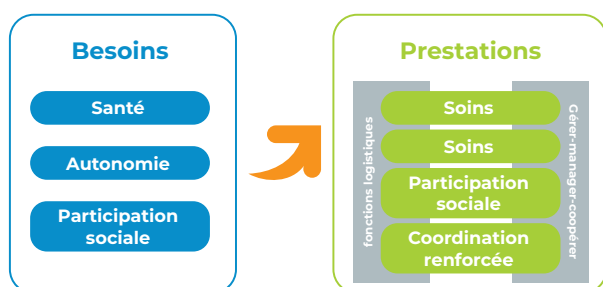
Budget : **16** milliards d'Euros

SERAFIN-PH : une réforme du financement des établissements médico-sociaux

SERAFIN-PH signifie **S**ervices et **É**tabli**ssements** : **R**éforme pour une **A**déquation des **F**inancements aux parcours des **P**ersonnes **H**andicapées : un nouvel acronyme avec lequel toutes les équipes de l'ALGED (professionnels, bénévoles, familles, personnes accompagnées) vont devoir désormais se familiariser.

Pour comprendre les enjeux de la réforme en cours, un retour sur l'histoire s'impose. Cette réforme de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) a débuté en 2014 et vise à redéfinir le mode de financement des ESMS. Elle tend à **favoriser le parcours personnel et le renforcement de l'autonomie des personnes handicapées**. Elle s'inscrit dans une démarche déjà initiée pour l'hôpital public il y a de nombreuses années et qui reposait sur une tarification à l'activité (T2A). L'analyse des besoins et des prestations a été effectuée à travers l'examen détaillé de plusieurs années de budgets (2016, 2017, 2018, 2019) au plan national sur un échantillon d'associations. Le site du Val d'Ozon a contribué à cette étude pour l'ALGED en 2019.

S'agissant du financement des établissements médico-sociaux, le montage est assez similaire. Il s'appuie sur deux principaux piliers : l'identification des besoins de la personne handicapée et la définition des prestations pour répondre à ces besoins. Chaque prestation fera l'objet d'une évaluation chiffrée qui déterminera le montant que recevra l'établissement médico-social.



Cette nouvelle règle de financement opère un changement radical des modalités de financement car elle rompt avec le modèle actuel du prix de journée qui est fixé de manière forfaitaire en fonction du type de handicap et de la nature de l'établissement d'accueil.

Cette mutation en cours nécessite un travail de réflexion sur les différentes activités proposées dans la structure d'accueil. Ces activités doivent s'insérer de manière explicite dans la nomenclature correspondant aux prestations pour obtenir leur financement.

Les besoins sont précisés dans le projet personnalisé élaboré avec la personne handicapée, les professionnels et la famille. Ils sont identifiés à travers une nomenclature sur trois grandes rubriques : besoins en matière de santé, besoins en matière d'autonomie et besoins pour la participation sociale. Les besoins ne sont naturellement pas figés. Ils pourront évoluer en fonction du parcours de la personne handicapée, de sa progression en âge et la réponse en termes de prestations sera modifiée en conséquence.

Les prestations sont quant à elles définies par une autre nomenclature : prestations de soins, prestations en matière d'autonomie et prestations pour la participation sociale. A celles-ci, vont s'ajouter des prestations de coordination renforcée, des fonctions de management et de logistique (gestion des ressources humaines, gestion administrative, budgétaire, financière et comptable, entretien des locaux, fourniture des repas, entretien du linge, etc.)

La mise en œuvre de la réforme va démarrer progressivement à partir de 2022 avec quelques associations. **L'ALGED se porte candidate pour participer à cette expérimentation** pour deux de ses établissements. La phase de généralisation est prévue pour 2024.

L'ALGED a engagé la restructuration du projet personnalisé pour l'adapter à ce nouveau schéma et s'appuie sur le logiciel IMAGO-DUPA qui est progressivement installé dans les établissements. C'est une phase importante pour l'appropriation de cette nouvelle méthode de financement. Cette étape va nous aider dans cette transition vers une nouvelle façon de travailler et nous permettra de supporter la transformation de l'offre de services favorisant la croissance de notre association.

Bruno Iacono, Vice-Président

SERAFIN-PH illustré par un exemple

La prestation « Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle » répond à plusieurs besoins identifiés pour la personne handicapée : besoins pour les apprentissages élémentaires (apprendre à lire, à écrire, à calculer, acquérir un savoir-faire), besoins pour appliquer des connaissances (pour fixer son attention, mémoriser, lire, écrire, calculer, résoudre des problèmes, respecter les règles sociales de base), besoins pour obtenir une activité professionnelle.

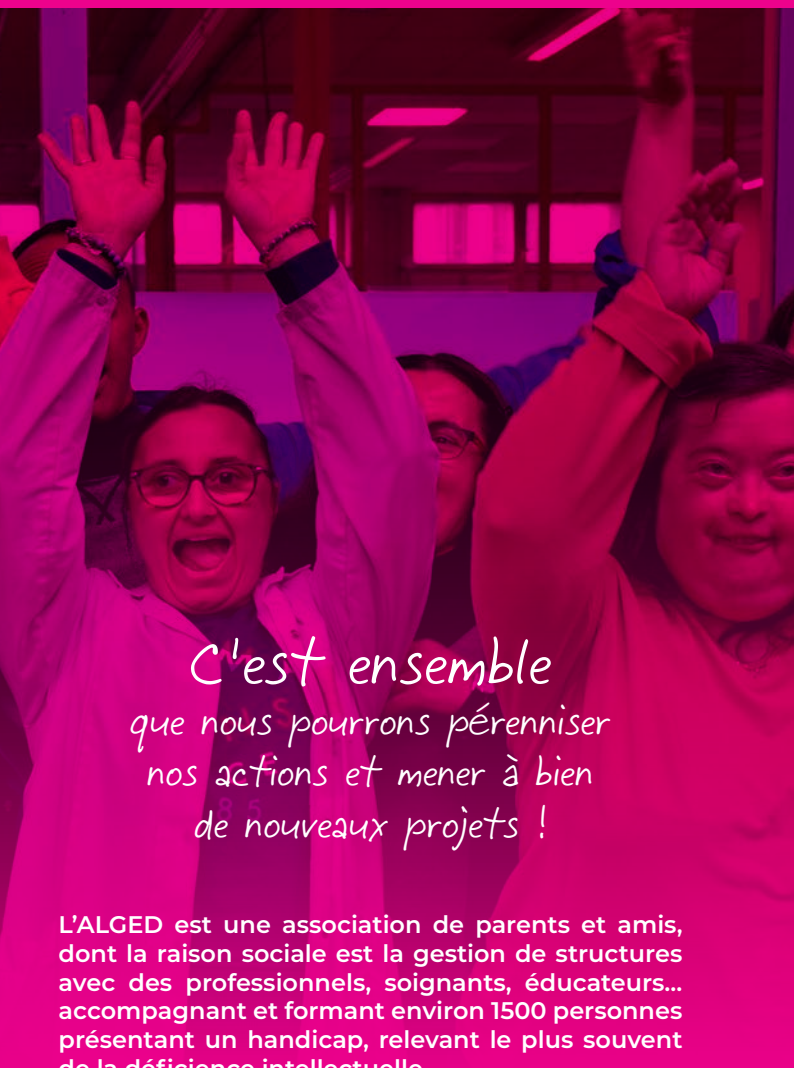
Cette prestation inclut des temps d'accompagnement pour soutenir la personne lorsqu'elle est dans son emploi ou en formation continue, pour l'orientation ou la réorientation professionnelle, pour la recherche d'emploi.



FAIRE DU HANDICAP UNE FORCE

DOSSIER p 11 à 22

Agir pour l'ALGED



*C'est ensemble
que nous pourrons pérenniser
nos actions et mener à bien
de nouveaux projets !*

LES 5 AXES

DU PROJET ASSOCIATIF 2025

Axe 1 : favoriser une société plus inclusive

Axe 2 : accompagner l'évolution de la personne en situation de handicap tout au long de sa vie

Axe 3 : améliorer la prise en compte des différents handicaps

Axe 4 : nous adapter à l'évolution de notre environnement

Axe 5 : renforcer l'aide et le soutien aux aidants

L'ALGED est une association de parents et amis, dont la raison sociale est la gestion de structures avec des professionnels, soignants, éducateurs... accompagnant et formant environ 1500 personnes présentant un handicap, relevant le plus souvent de la déficience intellectuelle.

Cet accompagnement est possible de la petite enfance jusqu'à la fin de la vie pour permettre aux personnes handicapées de mener un quotidien aussi proche que possible de la normale.

L'ALGED valorise l'insertion du handicap dans la vie quotidienne. Elle prône la responsabilisation de tous, l'esprit d'équipe, la prise de risque et les valeurs de bien-être, d'autonomie, d'autodétermination et de reconnaissance de chaque individu.

L'action de l'ALGED est guidée par les valeurs et orientations de notre *projet associatif "2025+"*. Il nécessite le soutien de tous pour être mis en œuvre de manière concrète.

L'ALGED, une association appartenant au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire

L'ALGED, en chiffre aujourd'hui

30 établissements et services

1 457 places

550 salariés

200 bénévoles

LES MÉTIERS

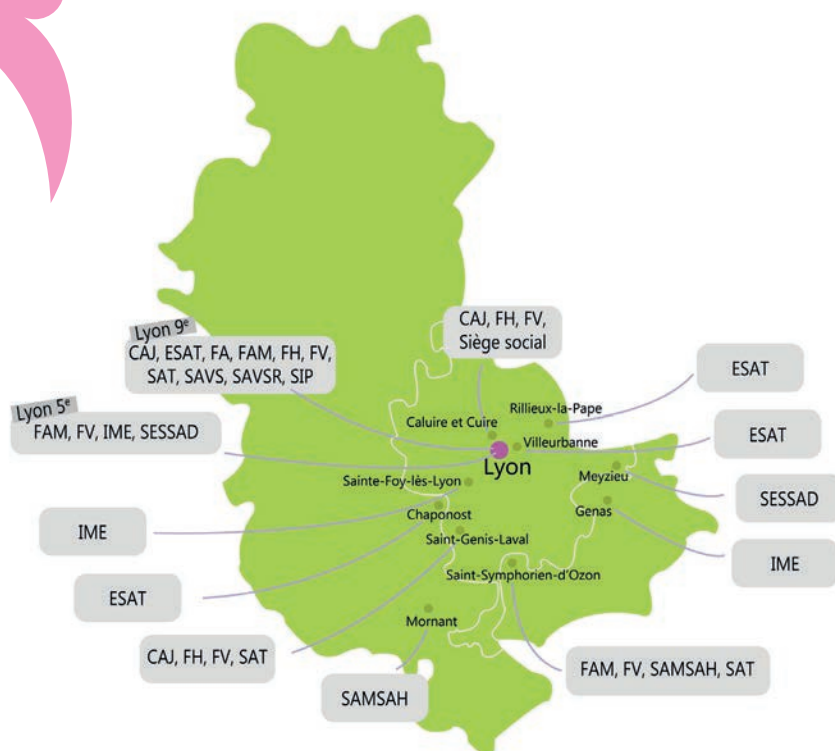
57 % éducatifs, pédagogiques
et sociaux

21 % médicaux et paramédicaux

9 % management

7 % services généraux

6 % administratif et gestion



L'ALGED est une association du secteur privé à but non lucratif, gérant des établissements pour personnes handicapées.

Elle a deux missions essentielles :

➤ ASSOCIATIVE : aider et défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

➤ GESTIONNAIRE : déléguer à des professionnels la gestion d'établissements et services pour que chaque personne en situation de handicap dispose d'une solution d'accompagnement personnalisée et ne soit pas en rupture de parcours.

Pour développer ses actions, **L'ALGED a besoin de vous, familles et amis.**

Devenez de véritables acteurs de l'association !
Pour cela, il existe de très nombreuses façons de soutenir et d'agir pour l'ALGED.

Devenir adhérent

> **vous contribuez** à renforcer la capacité de notre association, à défendre les droits des personnes en situation de handicap,

> **vous donnez du poids** à notre association lors des négociations avec les acteurs publics pour obtenir les financements nécessaires au développement de ses établissements.

Adhérer à l'ALGED, c'est aussi faire preuve de solidarité avec l'ensemble des familles et des personnes en situation de handicap.

L'ALGED c'est :



1400 personnes accompagnées
environ mais **seulement**
626 adhérents en 2020 !

**Chaque adhésion est une force
pour l'association et ses actions.**

Qui peut adhérer ?

> Toute personne de plus de 18 ans, en particulier les parents ou amis de personnes accompagnées

L'adhésion est individuelle : chaque membre de la famille d'une personne accompagnée peut adhérer.

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par l'Assemblée Générale de l'ALGED. **Il s'élève à 30€** par personne à partir du 1^{er} janvier 2022.

Chaque adhérent ayant payé sa cotisation acquiert un droit de vote délibératif aux Assemblées Générales de l'ALGED et peut se porter candidat au Conseil d'Administration.

>> Déduction d'impôt :

En adhérant à l'ALGED, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant de votre adhésion.

Ainsi, votre adhésion ne vous revient réellement qu'à 10,20 € après déduction !

> Les personnes de plus de 18 ans accompagnées par l'ALGED, si elles en font la demande.

L'adhésion est gratuite pour elles.

Les bonnes raisons d'adhérer :

- Soutenir une cause juste,
- Faire entendre votre voix et vous permettre de voter en Assemblée Générale,
- Pouvoir se présenter comme candidat à l'élection des Administrateurs,
- S'impliquer pour les personnes en situation de handicap,
- Soutenir l'association dans la défense des droits des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics,
- Aider à faire entendre les arguments de l'ALGED en faveur d'une société solidaire et inclusive,
- Apporter un soutien financier aux actions menées pour la vie associative des personnes accompagnées, (Comité des Fêtes, publication de la revue Ensemble, action de la Commission d'Entraide Fraternelle...),
- Devenir ambassadeur de l'ALGED.

**Devenez adhérent ou renouvelez
votre soutien sur www.alged.com**

**ou envoyez un chèque de 30 € à l'ordre
de l'ALGED, à l'adresse suivante :**

**ALGED - Adhésion - 14 montée des Forts
69300 Caluire et Cuire**

Des témoignages...

« S'investir au sein du Conseil d'Administration est une mission très gratifiante. C'est d'abord le choix de s'impliquer pour une cause, c'est aussi pouvoir bénéficier d'une meilleure compréhension de l'ALGED (financement, organisation...) et c'est participer à la vie de l'association, à ses projets opérationnels et contribuer à son développement. »

Corinne Nallet, adhérente et administratrice

« L'ALGED est une association de familles. Le Conseil d'Administration est composé de 30 membres ayant pour la plupart un proche handicapé donc ils connaissent bien nos difficultés.

Quand on a besoin de financement pour améliorer la vie des ouvriers ou des résidents, les financeurs sont sensibles au nombre d'adhérents, donc soyons nombreux à adhérer, parents, frères et sœurs, amis pour seulement 30 € par personne. »

Annie Claude Fabbi-Ancelle, adhérente



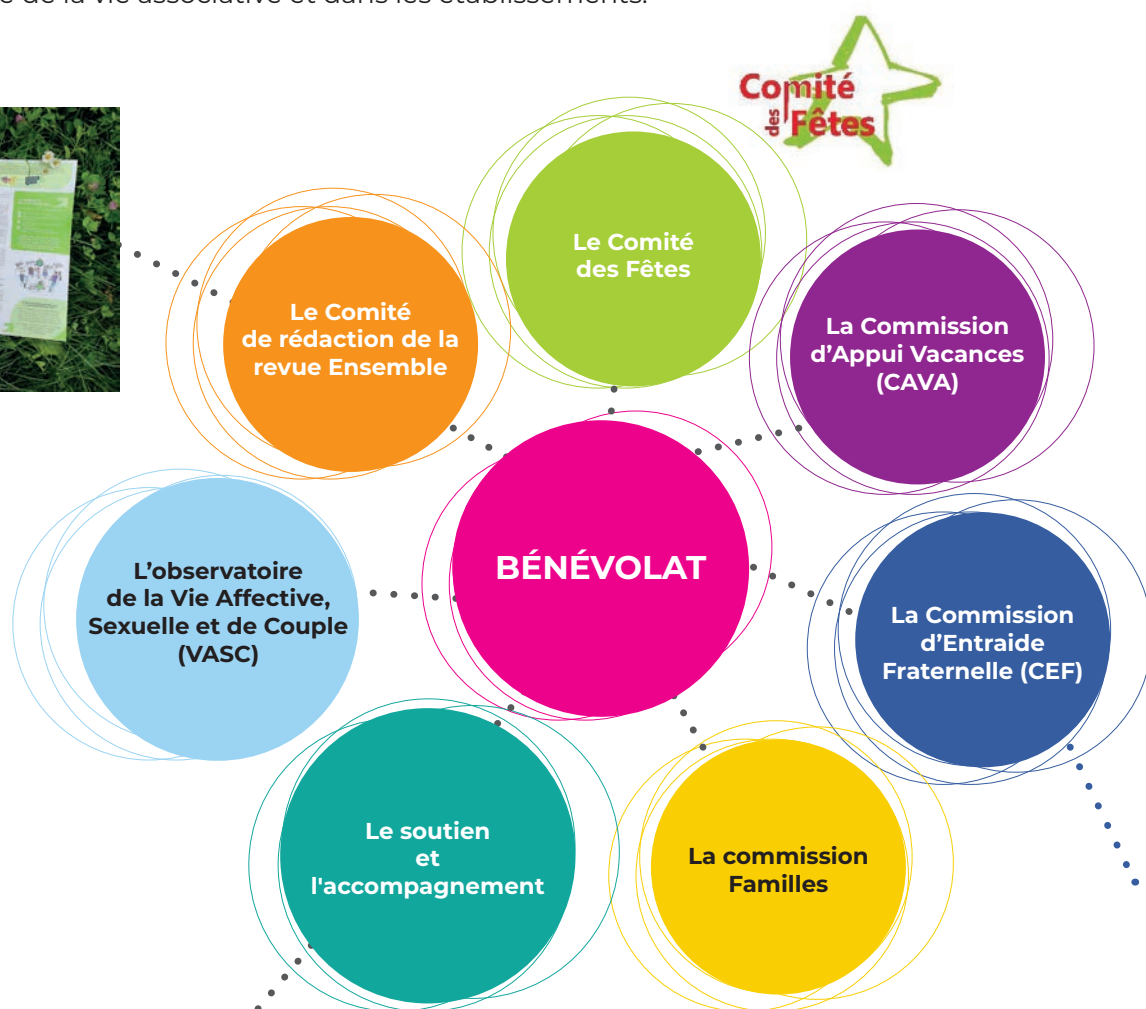
Devenir bénévole



Vous pouvez aussi agir pour l'ALGED en devenant bénévole, vous serez ainsi acteur de la vie associative.

APPEL À BÉNÉVOLES

Les besoins sont nombreux. Si vous le souhaitez, vous ne manquerez pas d'occasions d'apporter votre concours, à la hauteur de vos possibilités et de vos envies dans les comités, commissions, observatoire de la vie associative et dans les établissements.



Témoignage

« Je suis bénévole depuis plus de 20 ans. J'aime beaucoup aider des personnes handicapées car elles sont sensibles et très attachantes, elles aiment que l'on s'occupe d'elles. C'est pour cette raison que je m'investis beaucoup. »

Jean-Pierre Pasquet,
bénévole à la Commission d'Entraide Fraternelle

Le soutien et l'accompagnement

L'ALGED accorde une place importante au soutien de la personne handicapée quel que soit son lieu d'accueil. Il ne suffit pas de la loger ou de la faire travailler. Il faut aussi lui faciliter l'accès au savoir, au savoir-être et au savoir-faire. Pour cela, des bénévoles animent des groupes de soutien dans les différents établissements et services : soutien scolaire, informatique, activités manuelles, culturelles ou artistiques...

La Commission d'Entraide Fraternelle (CEF)

Des bénévoles proposent des sorties les dimanches après-midi à des résidents des foyers de l'ALGED qui n'ont pas ou plus de famille présente : découverte de musées, nouvelles attractions sur Lyon et sa proche banlieue et partage de temps conviviaux autour de repas savoureux.

Le Comité des Fêtes

Des bénévoles organisent des événements festifs tout au long de l'année. L'objectif est avant tout la recherche de convivialité, de rencontres entre les familles et les personnes accompagnées. Ces manifestations génèrent des gains. Les gains de ces manifestations permettent d'organiser de nouvelles sorties.

La Commission d'Appui Vacances (CAVA)

Les membres bénévoles assurent le lien indispensable avec les organismes de vacances adaptées et les sites de l'ALGED.

Objectifs :

- dresser le bilan des vacances,
- rencontrer des organismes de vacances notamment les nouvelles structures qui permettent de diversifier l'offre et de présenter des séjours plus adaptés aux résidents,
- organiser le salon des vacances de l'ALGED.

Ce salon permet à toutes les personnes accompagnées par l'association, aux familles et aux professionnels de repérer la diversité de l'offre. Il est aussi un lieu de rencontre et de dialogue avec les organismes de vacances.



Le saviez-vous ?

Le financement de la vie associative provient des cotisations des adhérents, des dons et des recettes du Comité des Fêtes.

Cependant en 2021, ces apports financiers ne sont pas suffisants.

Nous avons absolument besoin de nouveaux adhérents et de dons supplémentaires pour mener à bien cette mission associative.

Le comité de rédaction de la revue Ensemble

Des bénévoles avec l'implication des professionnels participent à la rédaction de la revue Ensemble, publiée deux fois par an à 2400 exemplaires. Cette publication est adressée à toutes les familles de l'association, aux professionnels, mais également aux financeurs, partenaires, élus et autres associations du Rhône et de la Métropole.

L'observatoire de la Vie Affective, Sexuelle et de Couple (VASC)

Depuis 15 ans, l'ALGED met en place des actions visant à prendre en compte la vie affective, sexuelle et de couples des personnes accompagnées.

Cette démarche s'est matérialisée par la création d'un observatoire qui regroupe des professionnels et des familles. Il joue un rôle d'information, de conseil et de coordination à destination des personnes accompagnées par les sites de l'ALGED.

L'observatoire se réunit cinq fois par an et étudie les situations anonymes qui lui sont adressées, il oriente les professionnels ou les familles.

Une cellule d'écoute a été mise en place pour répondre aux questions des familles.

La commission Familles

a été récemment créée par des parents dans le but :

- d'accueillir les nouvelles familles et de nouer des contacts personnalisés,
- d'organiser des temps de rencontres conviviales sur chaque site de l'ALGED de type café/rencontres afin de faire connaissance, partager les expériences,
- de promouvoir ou organiser des événements : expositions, journées portes ouvertes, rencontres entre familles, journées festives,
- de mettre en place des réunions pour une meilleure connaissance de l'association.

N'hésitez pas à rejoindre nos équipes de bénévoles en écrivant à vieassociative@alged.com

ou consultez nos offres de bénévolat sur le site www.alged.com/devenir-benevole

Faire un don

Faire un don à l'ALGED, c'est lui permettre de développer son action et d'améliorer le bien-être des personnes.

Ces dons sont essentiels à la réalisation des projets et actions organisées notamment par la vie associative.

Il peut s'agir de différentes formes de dons, en particulier des dons financiers, une somme d'argent, en espèce, par chèque ou virement bancaire ou via le site www.alged.com/faire-un-don

Quel que soit le montant de votre don, il est précieux !

Déduction d'impôt

En donnant à l'ALGED, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu **de 66% du montant de votre don financier**, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Ainsi, un don de 200€ ne vous revient réellement qu'à 68€ après déduction !



AU COUPE VERRE
04 78 02 78 48 - 06 83 09 57 82
aucoupeverre@gmail.com



Donations, legs et assurances-vie



L'ALGED est habilitée à recevoir des legs, donations et assurances-vie.

Elle est totalement exonérée de droits de succession, ce qui signifie que 100% de ce que vous léguerez à l'association lui revient directement.

Vous pouvez transmettre tout ou partie de votre patrimoine et permettre ainsi d'assurer la pérennité des actions de l'ALGED.

Qu'est-ce qu'une donation ?

C'est un acte de transmission, de son vivant et de façon irrévocable, d'un bien immobilier ou mobilier (une somme d'argent, des parts de société, une créance...) à une autre personne physique ou morale, comme l'ALGED. Les "donations" nécessitent un acte devant un notaire.

Qu'est-ce qu'un legs ?

C'est une disposition par testament par laquelle vous décidez de transmettre tout ou partie de vos biens après votre décès. Le testament n'étant effectif qu'après votre décès, vous pouvez à tout moment le modifier ou l'annuler.

Qu'est-ce qu'une assurance-vie ?

C'est un contrat d'épargne ou de prévoyance qui vous permet de constituer un capital à votre rythme et qui bénéficie de dispositions fiscales avantageuses.

Vous pouvez désigner à tout moment l'ALGED comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie auprès d'un organisme d'assurance, ou l'ajouter à la liste de vos bénéficiaires existants, sur simple avenant à votre contrat.

Ces différentes formalités nécessitent souvent des conseils avisés.

Il est recommandé de vous renseigner auprès d'un notaire.

Le notaire de l'ALGED peut vous aider.

Les derniers legs transmis à l'ALGED :

Legs d'une personne souhaitant rester anonyme, d'une valeur de 26 500 €

Legs de **M. Albert Crozet**, d'une valeur d'environ 300 000 €
Sa nièce est résidente du Foyer de Vie de La Providence.

Legs de **M. André Mouton**, d'une valeur d'environ 530 000 €
Ce legs était constitué d'un appartement à Villeurbanne, d'une maison à Chaponost ainsi que des liquidités.

Legs de **Mme Marguerite Dussauze**, d'une valeur d'environ 315 000 €
Son fils était ouvrier à l'ESAT Robert Lafon et résidait au site de l'Île Barbe.
Le legs était constitué d'un bien immobilier situé à Villeurbanne et d'un contrat d'assurance-vie.

Ces legs servent à améliorer le bien-être des personnes accompagnées.

Pour chacun de ces legs, l'intégralité des montants a été exonérée de droit de succession.

L'ALGED remercie chaleureusement ses généreux donateurs.



Taxe d'apprentissage

Qu'est ce que la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, ayant son siège social en France et employant au moins 1 salarié. Elle est calculée sur la base de la masse salariale de 2021.

Le paiement doit être versé entre le 1er janvier 2022 et le 31 mai 2022.

Désormais, l'entreprise concernée choisit de verser sa taxe d'apprentissage à une école ou un organisme de formation de son choix, à hauteur de 13 % du montant total de la taxe.

Pourquoi nous soutenir ?

En versant 13 % de votre taxe d'apprentissage à l'ALGED, vous participez à l'acquisition et au renouvellement de matériels pédagogiques, d'outils et de logiciels de formation spécifiques et adaptés à toutes les personnes porteuses de handicap qui sont accompagnées par nos établissements et services.

Vous contribuez ainsi à l'insertion sociale et professionnelle des personnes accompagnées par l'ALGED.

Parlez-en au sein de votre entreprise, dans votre entourage, et demandez notre plaquette sur la taxe d'apprentissage !

Informez l'ALGED du versement de votre taxe d'apprentissage sur

www.alged.com/taxe-dapprentissage

Contribuez à la formation professionnelle de 600 travailleurs

ESAT Hélène Rivet · La Roue-Lafon · Didier Baron



Participez à l'éducation et l'apprentissage de 262 enfants, adolescents et jeunes adultes

IME de Fourvière · IME du Grappillon · IME Les Marguerites, SESSAD de Fourvière · SESSAD Saint Exupéry



Par le passé, l'ALGED a bénéficié de dons financiers d'entreprises, mairie, associations...

LA MAIRIE ET DES ASSOCIATIONS DE CHAUSSAN



En 2016, des bénévoles de Chaussan avec la municipalité ont organisé une randonnée solidaire, la «rando des Barbaux» dans les Monts et Côteaux du Lyonnais. L'essentiel des recettes a été versé à l'ALGED.

Les enfants du Conseil Municipal des Enfants ont également remis un chèque de **460,50 €**, résultat d'une vente de brioches au profit du Comité des Fêtes.

L'ASSOCIATION SPLASH PROJECTS EN PARTENARIAT AVEC L'ESSCA

Splash Projects a financé en septembre 2021 les aménagements de la cour de l'IME de Fourvière pour un coût estimé à **50 000/60 000 €**



L'ALGED remercie chaleureusement ses généreux donateurs.



L'OL FONDATION

Après un appel à projet en 2018, l'OL Fondation a désigné l'ALGED «coup de cœur» dans la catégorie «sport». Le projet «Olympiades» initié par les bénévoles de la Vie associative a ainsi pu se concrétiser grâce au don de **10 000 €** versé par l'OL Fondation.



C'est ainsi qu'ont pu être organisées :

- > Des compétitions de basket au gymnase Jean Falcot de Corbas, de pétanque au boulodrome Henri Bayada de Bron Terraillon, de tennis de table à l'ASPTT de Saint Priest et de football à l'Academy OL. Des sportifs de haut niveau comme Maxime Thomas, Camille Frison champions de tennis de table, ainsi que Reynald Pedros, ancien footballeur international français ont participé à ces journées mémorables.
- > Une grande soirée festive à l'ESAT Hélène Rivet, les «Olympiades des familles». Elle a permis aux parents et amis des personnes accompagnées de se rencontrer en fabriquant notamment une grande mascotte en fleurs.
- > Une grande fête qui a clôturé magnifiquement ces «Olympiades» au Groupama Stadium, le 14 juin 2019. De nombreux partenaires se sont également joints à cet événement.

Suite à cette collaboration avec l'OL Fondation, l'atelier couture de l'ESAT Lafon a réalisé 17 000 housses de sièges pour le concert de Ed Sheeran au Groupama Stadium. Des rencontres avec l'OL Academy et nos établissements ont également eu lieu.

 **Agissons ensemble
pour l'ALGED**



Autres formes de soutien possible à l'ALGED, comme par exemple :

➤ **Acheter les produits de nos ESAT.** Pensez aux cadeaux de fin d'année ! L'ESAT Hélène Rivet propose des chocolats bio délicieux que vous pouvez acheter notamment sur le site : <https://solishop.fr/>

➤ **Réserver un plat du jour ou une formule chez Max Saveurs,** restaurant innovant et solidaire de l'ALGED à LYON 9^e. Les travailleurs de l'ESAT Hélène Rivet vous accueillent en semaine dans une ambiance bienveillante et chaleureuse.

Lu dans www.lyonresto.com :

“J'y mange très régulièrement, c'est un coin snack avec petite restauration et une terrasse bien tranquille, peu d'attente, les tarifs sont attractifs, que du positif !”



➤ **Acheter au magasin de la recyclerie de l'ESAT Didier Baron** ou y faire rénover des meubles.



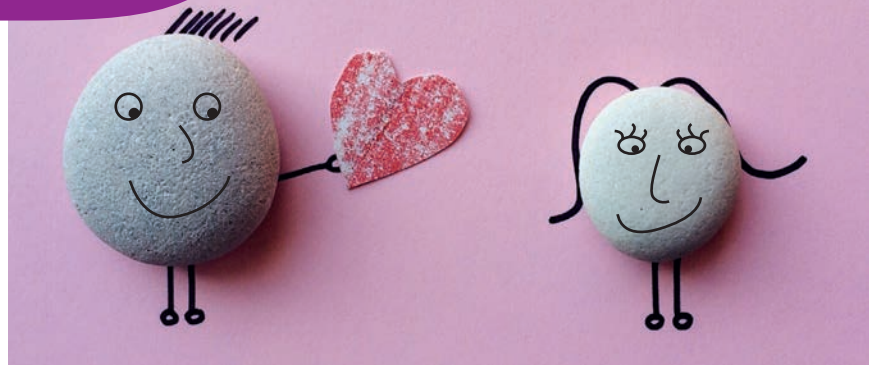
Agir pour l'ALGED



*C'est ensemble
que nous pourrons pérenniser
nos actions et mener à bien
de nouveaux projets !*

www.alged.com

Projet "VASC"



(Vie Affective Sexuelle et de Couple)

Le besoin d'amour, de tendresse, le besoin d'éprouver sa capacité à entrer en relation, à partager des moments d'intimité dans le cadre d'une relation, qu'elle soit amoureuse ou non est l'une des dimensions fondamentales de la santé physique et mentale et un élément essentiel du rapport à soi et aux autres

C'est dans un climat de respect, de sécurité et de liberté que pourra s'exprimer cet élan essentiel à l'épanouissement de la personne en situation de handicap.

Dans un premier temps, nous avons abordé cette question de la VASC par le thème de l'intimité au sens large. Qu'est-ce que l'intimité et comment s'exprime-t-elle dans un espace collectif ? Cela nous a permis d'aborder le cadre social et le problème privé / public, de préciser ce qui m'appartient et ce qui appartient aux autres.

Nous avons choisi la forme du « groupe de parole » pour aborder ces différentes thématiques. Le groupe, libre et ouvert à tous, comporte néanmoins des règles de fonctionnement qui sont rappelées à chaque séance (écoute, respect dans les échanges, secret).

Nous avons pu aborder ensuite divers sujets, comme les sentiments, l'amour, la sexualité, la contraception...

Notre objectif est de recueillir les différentes perceptions et d'en parler, au sein de groupes de travail, une fois par trimestre, avec les personnes accompagnées des différents services.

Nous travaillons à l'aide de supports, images ou films pour verbaliser et échanger à propos des questionnements de chacun.

Nous avons été étonnés lors des discussions que ce thème soit souvent abordé uniquement par le biais des problèmes qu'il soulève. Il est aussi dommage que les personnes accompagnées au Val d'Ozon n'aient pas eu accès à une information pour mieux comprendre leur corps et la sexualité.

Nous, personnes ressources, avons ressenti le besoin d'être aidées par un intervenant extérieur spécialisé afin de pouvoir intervenir de façon plus pertinente auprès des professionnels de proximité, dans une démarche de formation.

Cette aide extérieure compétente nous permettrait d'aborder avec plus de justesse ces thèmes qui relèvent du corps humain et de l'intime. Des outils pédagogiques adaptés seraient d'un appui précieux.

Notre projet est de poursuivre ces groupes de parole VASC et de nous entourer de personnes compétentes sur le sujet, dans la continuité de ce que nous avons fait avec l'Observatoire de l'ALGED.

Audrey Tourre, coordinatrice animation

CELLULE D'ÉCOUTE VASC
Vie Affective, Sexuelle et de Couple

Des parents bénévoles formés
pour aider d'autres parents de personnes accompagnées par l'ALGED

- Aider, s'entraider entre parents
- Permettre de sortir de l'isolement et de l'inquiétude
- Proposer un espace de parole, d'écoute et d'échange en toute confidentialité

La cellule d'écoute VASC
le 2^e vendredi du mois de 14h à 17h
06 99 36 09 85
ecouteaidants.vasc@alged.com

ALGED
FAIRE DU HANDICAP UNE FORCE



Une rencontre avec des libellules !

Depuis septembre 2020, des résidents du groupe des Primevères (accompagnés par le Foyer d'Accueil Médicalisé) et du groupe Arc-en-ciel (accompagnés par le Foyer de Vie) se sont mis à créer des libellules. Des petites et des grosses. Avec des matériaux recyclés, de la peinture, des bouts de bois. En coupant, collant, peignant. Chacun selon ses envies, et son inspiration.

Cela afin de participer à l'œuvre-rencontre « Nuage de libellules » de la Biennale Hors Normes 2021.

Une fois les libellules réalisées, elles ont trouvé leur place dans l'entrée de La Providence, avant de rejoindre l'exposition à l'UCLY. Certaines participantes ont souhaité aller aider à les installer dans le grand hall de l'université.

Ensuite est venu le moment d'admirer les œuvres, de se rappeler les bons moments passés à les réaliser, et de découvrir les libellules des autres participants.

Sandrine Hamès,
animatrice

Paroles de participants :

Sophie Cozon : « J'ai bien aimé ce qu'il y avait, ce que les autres ont fait. J'ai trouvé que c'était intéressant de faire ça. J'ai beaucoup aimé. En plus j'en ai vu cet été des libellules. Il y en a une qui s'est posée sur le bateau. J'ai trouvé que l'expo était bien. J'ai bien aimé la libellule en vitraux, il y avait des couleurs magnifiques, qui ressortaient bien. »

Martine Bruneau : « J'ai beaucoup aimé. On a aidé à installer et à accrocher les libellules avec des ficelles. Il fallait couper des ficelles très grandes. L'expo était très très bien. »

Marie Mazard : « C'est une belle chose de montrer ce qu'on sait faire, c'est bien de le faire voir aux autres. Chacun y met du sien, chacun y met du cœur et son savoir-faire. Dans l'expo, on voit le talent de chacun. On est fier. Autrefois, les personnes comme nous étaient mises de côté. Le regard des gens me peinait. C'est bien de montrer qu'on sait faire de jolies choses. Ça montre qu'on est comme tout le monde. Chaque personne a de bonnes idées. »



Un concert sous le soleil !

Le vendredi 17 septembre 2021 a eu lieu un concert de guitaristes organisé principalement pour les personnes du Foyer de Vie et du Foyer d'Accueil Médicalisé. Le duo de musiciens a offert, dans la cour de La Providence, un moment de partage très apprécié par l'ensemble des personnes présentes ce jour-là. Sous un soleil agréable, la musique a réuni une fois de plus les uns et les autres dans une atmosphère conviviale. Les musiciens ont su rendre ce concert interactif par le biais de devinettes au fil des chansons, ce qui a largement enthousiasmé les spectateurs. Ces derniers avaient prévu d'offrir en remerciement aux guitaristes, une petite cagnotte, des cadeaux et un goûter qu'ils ont pris tous ensemble à l'issue du concert.

Ce type d'événements plaît toujours beaucoup aux personnes que nous accompagnons et contribue à les fédérer après ces longs mois où les regroupements ont été très restreints. Les musiciens comme les résidents sont partie prenante pour se retrouver, pourquoi pas aux beaux jours en 2022 !

Catherine Poloce, éducatrice spécialisée





Quelques jours au vert

Trois jours pour changer d'air, pour quitter La Providence que l'on connaît trop bien, depuis trop longtemps. Pas besoin de monter dans un avion pour une destination exotique, on part avec 2 Kangoo pour **Grézieu la Varenne et le domaine de Charmanon des Petits Frères des Pauvres** qui nous offre le dépaysement, **un accueil chaleureux et de nouvelles rencontres** : le cocktail idéal pour se booster et pour redémarrer une nouvelle année moins anxiogène que 2021.

Qui sont les heureux bénéficiaires ?

Quatre résidents du groupe des Primevères du Foyer d'Accueil Médicalisé : Marie Thérèse Bernard, bientôt 95 ans, Laurence Desaye 96 ans, Serge Mazet ou plutôt Monsieur Mazet pendant tout le séjour et notre benjamine Céline Karmierczak.

Pourquoi eux et seulement eux ?

Parce qu'ils n'ont pas quitté le foyer depuis plusieurs années pour les doyennes et que l'été et le confinement pour les autres se sont passés à Vaise à La Providence... Maud l'animatrice, Aurore notre cuisinière attitrée et Luc le directeur sont aux petits soins pour rendre le séjour parfait.

A Charmanon, chacun a sa chambre avec salle-de-bain. Le parc est rempli de fleurs et d'arbres centenaires. Les animaux sont aussi bien traités que les humains, comme le chat Manon bien dodu et les 2 boucs à qui Serge a donné les noms de Tarzan et Michka. On a pu jouer à la pétanque ; les parties ont juste été gênées par la présence insistante des moustiques. La musique était aussi présente grâce à une superbe machine que nous aimerions retrouver à l'accueil de La Providence !

Notre arrivée et notre départ ont été fêtés avec kir et toasts. Les repas ont tous été exquis, Aurore nous a concocté des plats faits maison et a écouté nos envies. Nous avons aussi pu goûter la bière du village de Ste Consorce (village voisin). Notre programme sur trois petits jours a été sportif : **randonnée sur la voie verte**, l'ancienne voie ferrée Lyon-Vaugneray et **balade nocturne** avec Serge et Céline où un pauvre hérisson nous a fait la frayeur de notre vie : comment une aussi petite bête peut-elle faire autant de bruit dans les fourrés !

Il a aussi été culturel, grâce à Maud, notre guide dans la **découverte de Grézieu**, ancien village fortifié, connu par tous les carillonneurs de France

et de Navarre (ce sont les plus imposants carillons d'Europe!). Elle nous a appris que les gréziriens seraient les inventeurs du rosé (à vérifier !). Elle nous a conduits sur **les routes des Monts du Lyonnais**, nous commentant les paysages, nous montrant la ferme auberge de la mère Brazier et nous emmenant jusqu'au **lac d'Yzeron**.

Que dire après ce séjour idyllique ?

Laissons le mot de la fin aux résidents :

« Ce que j'ai apprécié, ce sont les repas et les visites ; cela me rappelle que j'ai été placée à 16 ans à St Martin en Haut, j'y gardais les vaches et j'ai appris qu'il faut marcher derrière les vaches et non devant car sinon elles n'en font qu'à leur tête et les miennes étaient parties au village au lieu de rentrer dans l'étable ! Et aussi, je portais des souliers en ville et là-bas on m'a donné des sabots. Un jour j'en ai perdu un dans la rivière. »
Marie-Thérèse

Pour monsieur Mazet, le séjour était trop court, maintenant il songe à partir loin, plus longtemps, il commence à préparer ses prochaines virées loin du foyer !

Les points positifs :

Pour les plus âgés, c'est important de partir avec des professionnels qui les connaissent et les rassurent. Marie-Thérèse a eu un premier jour difficile : le lit n'était pas comme le sien, elle angoissait de savoir si l'infirmière allait venir... Après sa 2^e nuit qui fut bonne, elle nous a dit que c'était dommage de devoir repartir alors qu'elle commençait à s'habituer. Pour ceux qui ont des moyens financiers restreints et pour qui les séjours adaptés coûtent trop cher, le transfert est une bonne alternative.

Pour ceux qui n'apprécient pas les grands groupes, un transfert à 4/5 personnes rend le séjour plus facile. Serge a envie de repartir après son séjour...

Charmanon est un lieu idéal pour les résidents : près de Lyon, bon accueil (personnes prévenantes), repas, espace (salon, chambre, parc), animatrice, véhicule.

Les points négatifs : Aucun !

Béatrice Fiere, monitrice-éducatrice
et Elodie Ulmet, éducatrice spécialisée

Voyage à Marseille

Le 28 septembre, après un réveil bien matinal et un trajet en « OUIGO », 7 "lagonnais" du Foyer de Vie sont arrivés à Marseille pour une belle journée ensoleillée.

Le programme était constitué de visites et découvertes d'endroits caractéristiques de la cité phocéenne.

La visite d'une savonnerie et de son atelier de fabrication ont permis de débiter la journée avec les agréables senteurs des différents savons. L'odeur du poisson a ensuite conduit le groupe vers le Vieux Port où un délicieux repas a permis à tout le monde de reprendre des forces.

L'ascension vers « la Bonne Mère » a ensuite été facilitée par l'utilisation du petit train touristique. Sur le trajet nous avons pu admirer la vue sur la mer et à l'arrivée la vue à 360° sur tout Marseille.

Le passage par un glacier a permis de clôturer cette belle journée.

Tous les marseillais d'un jour remercient grandement le Comité des Fêtes pour sa participation financière à cette journée.

Raphaëlle Perrard, animatrice

**« C'était très bien, j'ai acheté un savon. Mais il y avait beaucoup d'escaliers. »
Roland**



**« Je remercie le Comité des Fêtes d'avoir pu participer pour la journée à Marseille pour le restaurant. J'ai beaucoup aimé cette journée : le petit train et la promenade sur le port. »
Dominique**

**« Merci pour le trajet à Marseille, c'était bien. On s'est bien baladé et j'ai bien aimé le restaurant et le petit train. »
Chantalou**



IME DE FOURVIÈRE



Transformation spectaculaire de la cour

Jeudi 9 septembre, l'IME inaugurait des aménagements tout juste terminés grâce à l'incroyable efficacité des étudiants de l'école de commerce ESSCA de Lyon et à l'organisation exceptionnelle de Splash Projects. Le coût de ce projet hors du commun est estimé à 50000/60000€ et a été entièrement financé par l'association Splash Projects.

Ce réaménagement de la cour de l'IME s'inscrit dans le cadre d'une politique RSE (responsabilité sociale des entreprises), importante pour l'ALGED.



UN PARTENARIAT INÉDIT ENTRE SPLASH PROJECTS ET L'ESSCA

Splash Projects est une organisation internationale créée par des personnels militaires à la retraite, qui a pour but « d'aider les entreprises et organisations à avoir un impact bienveillant et positif dans leurs communautés ». Elle propose des programmes d'apprentissage expérimentaux, innovants pour créer du lien entre les individus, par la réalisation de projets communautaires.

Georges Landes, le coordinateur France de Splash Projects, enseigne aussi en masters d'écoles supérieures de commerce (INSEAD et CEDEP).

L'ESSCA de Lyon, une grande école de commerce, a souhaité mettre en place une initiative de rentrée solidaire dont l'objectif est d'apporter aux nouveaux élèves, des enseignements pratiques liés au management de projet, aux compétences personnelles, au leadership, à l'intégration et au travail de groupe dans le cadre d'une action solidaire participative auprès d'acteurs locaux.

L'IME de Fourvière a répondu favorablement à leur proposition de projet.

LE DÉROULEMENT DU PROJET

Ce projet s'est réalisé sur un temps très court et très soutenu en plusieurs étapes :

- Le montage du projet s'est déroulé entre fin juin et mi-juillet avec M. Georges Landes, interlocuteur direct au niveau de la communauté Splash.

Le projet a ensuite été présenté le 22 juin aux professionnels de l'IME et validé. Le matériel et les outils ont été livrés le 1er septembre suivis par le bois le 3 septembre ;

Puis dès la rentrée scolaire, l'équipe éducative de l'IME a dû adapter très rapidement l'organisation des activités des jeunes. En effet, la réalisation du projet a occupé la cour ainsi que plusieurs salles et ateliers durant toute la semaine.

- Le démarrage des travaux et la construction des fondations a pu commencer le premier week-end de septembre.

Tous les étudiants ont été présents en demi-journée pour construire le projet du mardi 7 au jeudi 9 septembre.

Grâce à M. Genon, directeur de l'ESSCA et M. Rohibas son interlocuteur dans l'organisation du projet, une réunion d'information a pu avoir lieu le 6 septembre, pour les étudiants de première année à l'ESSCA. Cette intervention menée par Maud Chamoux, directrice du site de Fourvière, accompagnée



d'Elodie Carl, responsable de communication et Laurence Lubierre, responsable du développement commercial, a permis de présenter L'ALGED...

Un grand merci à l'équipe Splash pour leur réactivité, leur capacité d'adaptation à un secteur d'activité qu'ils ne connaissaient pas, pour leur professionnalisme dans l'encadrement des étudiants, pour leur humour et leur bonne humeur malgré la charge de travail.

Un grand merci aussi aux étudiants de 1^{ère} année à l'ESSCA de Lyon pour leur dynamisme, leur implication, leur rigueur et respect des consignes ainsi que pour leur esprit d'ouverture et leur intérêt pour le handicap. Un bel exemple d'inclusion !



Merci à ceux qui nous ont fait l'honneur de leur présence durant ce moment d'inauguration : M. Villerot, Président de l'ALGED, Mme Bovier Lapière, représentante des familles au Conseil de la Vie Sociale (CVS) ainsi que M. Grand Reynaud, représentant du Conseil d'Administration au CVS de Fourvière, M. Genon, directeur du campus de l'ESSCA de Lyon et sa collaboratrice, Margaux Lucidor.

Au-delà de la transformation spectaculaire (rapide et généreuse) des extérieurs de l'IME, c'est le partage suscité par cette réalisation qui est à apprécier. Les jeunes de l'IME, ravis des installations de mobilier, jeux, espaces de détente, aménagements paysagers, étaient particulièrement fiers que d'autres jeunes s'intéressent à eux et consacrent du temps pour leur bien-être. Les étudiants de l'ESSCA, galvanisés par leur directeur de campus et l'équipe Splash, se sont sentis utiles et ont bénéficié d'une leçon de vie indispensable à ces futurs managers : au delà de la rigueur prônée au quotidien, c'est l'humilité, l'éveil à l'autre, la compréhension du monde qui les entoure qui forgeront leur développement futur.

Olivier Grand Reynaud

Sorties d'été

Depuis longtemps, le foyer fermait ses portes les deux premières semaines du mois d'août. Cet été, il est resté ouvert. C'était l'occasion de pouvoir organiser diverses sorties avec les résidents du Foyer de Vie et du Foyer d'Hébergement, diverses sorties :

- > des sorties à Lyon comme une balade au parc de la Tête d'Or en Rosalie, une visite du jardin botanique avec une petite pause sur les chaises mises à disposition ou la visite du jardin Rosa Mir à la Croix-Rousse. Les personnes ont pu apprécier le fabuleux travail de M. Mir ;
- > des sorties un peu plus lointaines, à la journée, comme la visite du parc des oiseaux à Villars-les-Dombes et de la ferme aux crocodiles à Pierrelatte ;
- > des sorties plus sportives, comme une randonnée dans les monts du Lyonnais avec un repos bien mérité au sommet !

La présence sur le site a aussi permis de partager des temps de convivialité après cette longue période de confinement où les échanges intergroupes ont été impossibles. Les personnes ont pu se retrouver lors d'événements comme :

- > un grand barbecue,
- > des parties de pétanque et de ping-pong avec toutes les personnes du site.



Ces moments ont favorisé de beaux échanges entre les uns et les autres.

Cette ouverture du site pendant les vacances d'été a aussi permis aux personnes qui ne souhaitent pas partir de Caluire, de pouvoir librement vaquer à leurs occupations au gré de leurs envies.

Foyer d'Hébergement, Le chalet

idoine
Vacances
et loisirs adaptés

Association Idoine
15 C chemin des Essarts,
25000 Besançon

www.associdoine.fr
@associdoine
contact@association-idoine.fr

03 81 53 00 36

UNAT, ancv, CMAA

DES VACANCES
ADAPTEES A CHACUN !

ÉCLAIREUSES • ÉCLAIREURS
DE FRANCE

50 ANS
D'ADAPTATION
EN PLEIN AIR

Scouts et laïques
Pour jeunes et adultes en
situation de handicap mental

ÉCLAIREUSES ÉCLAIREURS DE FRANCE
SERVICE VACANCES CHALON-SUR-SAÛNE
26, Rue Théodore de Foudras I
71100 Chalon-sur-Saône I
03.85.43.60.76 I



Merci de votre confiance

Atelier e-commerce

L'atelier Préparation de commandes pour les sites e-commerce est très dynamique à l'ESAT Didier BARON. Notre principal client dans cet atelier est Kubii avec lequel nous travaillons depuis 10 ans.

Kubii est une entreprise spécialisée dans la distribution de produits informatiques orientés « D.I.Y » « do it yourself » en anglais ou « à faire soi même ». Les clients de Kubii sont des passionnés qui créent eux même leur micro ordinateur. Kubii distribue des produits créés par une fondation en Angleterre, Raspberry Pi, dont le but est de promouvoir dans les écoles, au plus grand nombre, les bases de la programmation, avec des tarifs accessibles.

Depuis son démarrage, Kubii collabore avec notre ESAT pour nous confier toute sa logistique :

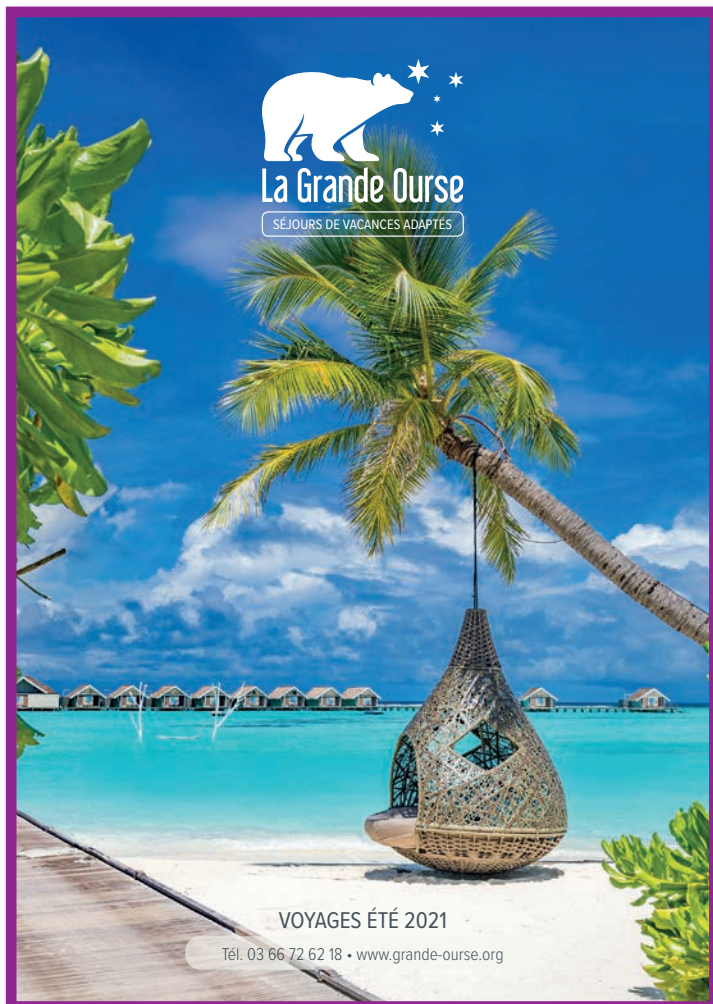
- Stockage des produits avec 1500 références
- Préparation de kits (coffret avec plusieurs composants) et étiquetage des produits
- Préparation des commandes à l'aide de terminaux connectés et scanners portatifs
- Mise à disposition des colis collectés par 3 transporteurs
- Expédition des produits en France, Espagne et Italie.

C'est donc un travail très varié auquel chaque ouvrier peut participer selon ses capacités. Les ouvriers qui préparent les colis peuvent marcher jusqu'à 5 kilomètres par jour entre l'atelier et la zone de stockage !

C'est une équipe de 26 ouvriers et deux moniteurs qui gère tout ce travail. En moyenne nous traitons entre 200 et 300 commandes par jour. Fin octobre 2021 nous avons traité 750 commandes par jour, à l'occasion du lancement d'un nouveau produit : des ouvriers d'autres ateliers sont venus renforcer les équipes.

Kubii met vraiment en avant son partenariat avec l'ESAT : un flyer "merci de votre confiance" est intégré dans chaque commande. Ce flyer, avec une photo des ouvriers et moniteurs de l'atelier, explique que la commande est préparée dans un ESAT.

Guillemette Castellan, directrice





SIRHA+ LYON



L'équipe de cuisine au salon du SIRHA

Le jeudi 21 septembre, l'équipe cuisine de l'ESAT La Roue s'est rendue au salon du SIRHA (Salon International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation) en tant que visiteur.

Cet événement de professionnel des métiers de bouche a lieu tous les 2 ans à Lyon. L'équipe a pu rencontrer certains fournisseurs de cuisines ainsi que des fournisseurs potentiels. Ils ont également pu découvrir et déguster de nouveaux produits, admirer

des démonstrations de sucre tiré, de sculptures en chocolat et de pâtisseries.

Ils ont eu la chance de faire la rencontre de grands professionnels de la cuisine : Meilleurs Ouvriers de France (MOF) et chefs étoilés comme notamment Gilles Reinhardt (l'auberge du Pont de Collonges fondée par Paul Bocuse).

A la suite de cette visite, les ouvriers de l'équipe cuisine ont émis un souhait ambitieux : quand pourrions-nous présenter les plateaux repas de La Roue au salon ?

Céline Baladda, responsable de production

bea
Belles Échappées Adaptées

**SPÉCIALISTE
DES VOYAGES
ADAPTÉS**

SAISON ÉTÉ 2022
SAISON HIVER 2022-2023

TRANSPORTS EN TRAIN
ET EN AVION

Transports possibles depuis de nombreuses villes partout en France (cf. pages 5 à 8)
Des séjours de 1 à 3 semaines partout en France et à l'étranger

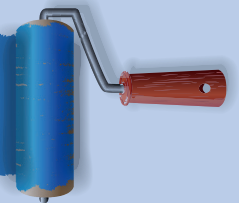
RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS
Tél : 03 84 24 08 48 / 01 55 35 25 05 / www.bea-vao.fr

Entreprise SAUNIER SARL



PLÂTRE - PEINTURE - DÉCOR

04 72 41 91 52



13 rue Dugas Montbel
69002 LYON

contact@saunier-peinture.fr



Une cuisine plus fonctionnelle

Franck, moniteur en cuisine à l'ESAT Rivet, nous fait découvrir la toute nouvelle cuisine et son fonctionnement.

La brigade sur le pont

La brigade de cuisine se compose de douze ouvriers et deux moniteurs, auxquels s'ajoutent parfois des stagiaires d'IME. Chaque matin de la semaine, dès 7h15, tout le monde est sur site ; pour certains, le réveil sonne à 5h du matin ! La journée débute donc par un petit-déjeuner pris tous ensemble, histoire de se mettre en forme avant de commencer à 7h45 une journée de travail bien remplie.

Des menus variés et équilibrés, élaborés en concertation

Les menus sont composés un mois à l'avance par les moniteurs qui s'appuient sur les suggestions des ouvriers. Ils privilégient les produits de saison, les producteurs locaux et la viande fraîche d'origine française, et s'attellent à proposer des formules équilibrées. Les livraisons des fournisseurs s'égrènent au cours de la semaine : tantôt le frais, les fruits, les légumes ou l'épicerie. Chaque jour, les équipes proposent une viande ou un poisson, accompagné de légumes et/ou de féculents. Le choix est large en entrées comme en desserts avec cinq à six assiettes proposées. Ponctuellement, des menus à thème sont même élaborés. Les ouvriers soignent avec minutie le dressage des plats qu'ils élaborent : ne mange-t-on pas d'abord avec les yeux ?

Une brigade aux missions bien définies

Chacun à sa place, en fonction de ses compétences, tel est le schéma opérationnel que les moniteurs ont élaboré en cuisine. Les tâches à accomplir sont les suivantes : plonge, nettoyage des plats de service, élaboration des plats chauds, des entrées, des desserts, nettoyage des tables, avances pour le lendemain et "voltige" (affectation en fonction des besoins). Pareils à des abeilles dans une ruche, tous sont affairés à leur poste, concentrés et soucieux de bien faire, à l'image des professionnels qu'ils sont. Vers 11h10, tout est en place, et la brigade peut faire une pause bien méritée d'une demi-heure pour prendre son déjeuner, avant l'arrivée des premiers convives.

Un protocole sanitaire strict

Chaque jour, un repas témoin est mis sous emballage, garant de la traçabilité sanitaire des aliments préparés. La méthode HACCP (acronyme traduit en français par "étude des risques et maîtrise des points critiques") est mise en œuvre pour prévenir les risques relatifs à la consommation de denrées alimentaires. Des contrôles sanitaires inopinés sont opérés par des agents de l'état, et les moniteurs, formés, sont extrêmement attentifs à l'application des protocoles légalement requis. A titre d'exemple, le principe de "marche en avant" est respecté. Il est basé sur la chronologie de préparation des plats et permet au circuit propre de ne jamais croiser le circuit sale. Le protocole d'hygiène global permet aux 170 personnes que l'établissement accueille en moyenne pour le repas, chaque jour, de se restaurer dans des conditions de sécurité sanitaires optimales. Dans le cadre du protocole COVID, une stratégie "LEGO" a été mise en place : chacun s'empare d'un LEGO mis à disposition et le laisse sur la table en partant. Les équipes de nettoyage savent ainsi où nettoyer après le repas de chacun.

Des équipements performants et adaptés

La cuisine a profité d'un réaménagement majeur : une nouvelle salle dédiée au froid a été créée et aménagée à une température constante de 12°C. Amelle et Victorina y réalisent des desserts créatifs avec application, Vivien quant à lui découpe des portions de fromage.

Parmi les nouveaux équipements, la brigade dispose d'une toute nouvelle plancha, d'une sauteuse et d'une chambre froide à 3°-5°C.

Nul doute que cette brigade est animée par la passion de bien faire et de satisfaire les palais les plus exigeants. Après avoir goûté et visité les lieux, nous validons et vous encourageons à venir déguster les plats préparés avec enthousiasme et professionnalisme par les équipes de l'ESAT Rivet !

Caroline Mannone, administratrice

Camille Lieutaud

Responsable Ressources Humaines

Arrivée en décembre 2020 au sein de l'ALGED en tant que Responsable des Ressources Humaines Emploi - développement des compétences. Je suis ravie d'avoir rejoint l'association, je remercie vivement l'ensemble des salariés pour leur bienveillance et leur aide, lors de mon arrivée, cela m'a beaucoup aidée dans ma prise de poste durant la pandémie.

Concernant mon expérience professionnelle, j'ai eu diverses expériences dans les ressources humaines dans des secteurs d'activités variés : entreprise familiale dans le tourisme, cabinet de conseil en communication RH, entreprises de toutes tailles.

Aujourd'hui, je suis ravie d'apporter mes compétences aux professionnels de l'ALGED afin de les accompagner dans leur quotidien !

Pierre Fallu

Directeur administratif et financier

Issue d'une formation approfondie dans le domaine de la finance, j'ai dirigé pendant 7 ans un service de contrôle de gestion dans une Fondation relevant du secteur sanitaire et médico-social.

Fort de cette expérience enrichissante aussi bien sur le plan humain que sur le plan opérationnel et stratégique, je me suis finalement retrouvé à la croisée des chemins.

Accoutumé à mettre mes compétences au service d'un établissement dont le champ d'activités était diversifié, allant du domaine de la psychiatrie au domaine du handicap psychique, mental et/ou physique, sans oublier les addictions, poursuivre dans ce secteur était pour moi, non pas une volonté, mais bien une évidence. Il ne restait donc plus qu'à relever le défi en occupant des fonctions qui me permettraient de superviser la gestion financière dans toute sa complexité et sa stratégie et ce, dans une structure au service des personnes et de la solidarité.

Mon ambition était donc celle de réunir les deux volontés qui m'animaient.

C'est dans ce contexte que j'occupe aujourd'hui les fonctions de Directeur Administratif et Financier au sein de l'ALGED.

Si les premiers mois de ma prise de fonction m'ont permis d'appréhender au mieux l'organisation de l'ALGED et de créer du lien avec les équipes en place, ils m'ont surtout permis, compte tenu de la période de clôture à mon arrivée, d'analyser la santé financière de l'association.

C'est avec rigueur, sérénité et confiance que je m'attacherai à mettre mon expérience au profit des ambitions de notre association.

DÉCÈS

Erratum : Les ouvriers et le personnel de l'ESAT Hélène Rivet ont souhaité exprimer leur tristesse suite au décès de Jacqueline Matos. Cet hommage avait été omis dans le carnet familial de la revue Ensemble numéro 79.



Le 12 février 2021,

Madame Jacqueline MATOS,

ouvrière à l'ESAT Hélène Rivet depuis 1997

« Vole vole petite aile, Ma douce, Mon hirondelle, Va-t'en loin, va-t'en sereine, Qu'ici rien ne te retienne. » Extrait de la chanson « Vole » qui a accompagné les obsèques de Jacqueline, écrite par les ouvriers de l'ESAT. « Nous sommes tous unanimes Jacqueline, ton sourire va nous manquer, tu vas nous manquer ». Tes collègues et le personnel de l'ESAT Hélène Rivet.

Le 8 octobre 2020,

Monsieur Jean-Charles GAILLARD,

père de Madame Béatrice Gaillard, résidente du Foyer de Vie Michel Eyssette au Val d'Ozon.

Le 26 décembre 2020,

Monsieur Jean-Pierre PICHON,

père de Madame Véronique PICHON, résidente du Foyer d'Accueil Médicalisé Michel Eyssette au Val d'Ozon.

Le 18 mai 2021,

Madame Andrée CHAVASSIEUX,

mère de Monsieur Eric CHAVASSIEUX, ouvrier à l'ESAT Rivet.

Le 21 juillet 2021,

Madame Éliane VILAND,

mère de Madame Marie Agnès VILAND, résidente du Foyer d'Accueil Médicalisé Michel Eyssette au Val d'Ozon.

Le 12 mai 2021,

Madame Marie DIODATI,

mère de Monsieur Guiseppe DIODATI, résident du Foyer de Vie Michel Eyssette au Val d'Ozon.

Le 23 juin 2021,

Madame Silvana ALESTRA,

résidente du Foyer d'Accueil Médicalisé de La Providence depuis le 14/06/2021. Elle vivait auparavant au Foyer de Vie Jean-Pierre Delahaye à Fourvière.

Le 16 juillet 2021,

Madame Catherina AMANIERA,

résidente du Foyer d'Accueil Médicalisé Jean-Pierre Delahaye de Fourvière.

Le 8 octobre 2021,

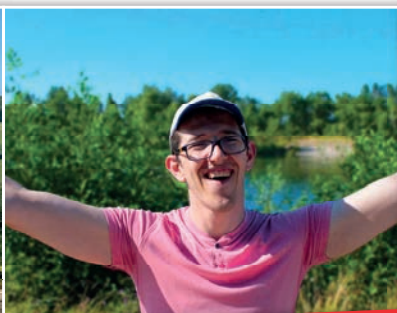
Madame Anne-Laure DELOY,

36 ans, ouvrière à l'ESAT Hélène Rivet depuis 15 ans.

« Nous sommes tous unanimes Anne-Laure, ta joie de vivre, ton "punch", tes taquineries vont nous manquer ! Au fait, là-haut est-ce que tout est rose comme ta couleur préférée ? Bon voyage à toi et veille sur nous. »

Tes collègues et le personnel de l'ESAT Hélène Rivet.





10 ANS !

DEPUIS 2011, 10 ANS DÉJÀ...

Voyages Adaptés organise des **séjours de vacances** pour adultes en situation de handicap. Depuis 10 ans nous mettons notre expertise à votre service afin de vous accompagner au mieux dans **vos projets de vacances**. Parmi nos vacanciers, nombre d'entre eux font partie d'établissements gérés par l'ALGED. Ainsi nous vous remercions pour **votre fidélité** et ces moments partagés à vos côtés. Nous mettons tout en œuvre pour honorer la confiance que vous nous accordez et pour que chaque projet soit **une expérience unique**.

Nous continuerons à répondre à vos demandes dans le respect de nos valeurs qui sont **la qualité, le respect, l'intégrité et l'engagement**.

... ET TANT DE PROJETS À VENIR !

Les vacances pour tous sont, pour nous, **une priorité**. C'est pour cela que cette année nous vous proposons des séjours **Petite Autonomie** sur catalogue afin de répondre au mieux aux besoins d'**encadrements spécifiques** de certains. Nous continuons également à développer nos **séjours sur mesure toute l'année** (séjours répits, séjours individuels, animation sur site ...)

Nos séjours été 2022 sont disponibles en ligne sur notre site internet :

www.voyagesadaptés.com

Au plaisir de vous retrouver pour un **bel été, riche en découvertes et en partages**

MERCI À TOUS !



voyages adaptés

LE DROIT À L'ÉVASION

65, RUE HÉNON - 69004 LYON

Email : contact@voyagesadaptés.com Tél. : 04 72 70 10 10



NOTRE SITE

Contribuez au bien-être des personnes en situation de handicap

SOUTENEZ-LES !

➤ Pourquoi donner ?

L'ALGED est une association. Elle bénéficie de fonds publics mais ceux-ci ne sont pas suffisants à l'ensemble du développement de nos activités. Les dons sont donc une source de revenu nécessaire aux actions menées auprès des personnes concernées.

➤ Réduction fiscale

Si vous êtes imposable en France, bénéficiez d'une réduction de 66 % du montant de votre soutien à l'ALGED, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.

Après déduction fiscale, un total de 100 € vous coûte réellement 34 €.



Faites un don directement sur
www.alged.com/faire-un-don



Par courrier
Envoyez ce coupon et votre chèque à
ALGED - Don
14 montée des Forts
69300 Caluire-et-Cuire

Je soutiens l'ALGED

Je fais un don de

 €

Civilité Madame Monsieur

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Mail _____

Téléphone _____

Ces informations sont nécessaires pour pouvoir vous adresser votre reçu fiscal. Elles sont destinées uniquement à la gestion interne de l'ALGED. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, et à la réglementation européenne RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit, écrivez à siege.social@alged.com

